

Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité

2024 - 2035

Brastres-departamant
an tachennoù natur kizidik
hag ar vevliesseurtes

MOT DU PRÉSIDENT



Très rapidement après les lois de décentralisation, la compétence pour « élaborer et mettre en oeuvre une politique des espaces naturels sensibles, boisés ou non » fut confiée aux départements par la loi du 18 juillet 1985, et s'est donc imposée comme une mission majeure de la collectivité départementale. Au-delà des débats qui marquèrent à l'époque la portée effective de ce texte, cela témoigne de l'importance que le législateur attachait à une approche territoriale cohérente en la matière, dont l'échelon départemental était une garantie.

Le Morbihan s'est rapidement emparé de cette nouvelle responsabilité, en l'exerçant tout d'abord plus spécialement sur le littoral, puis à partir de 2012 en élargissant son intervention à l'ensemble des communes du département.

Cette même année voit le jour notre premier schéma départemental des espaces naturels sensibles. Dix années plus tard, il était évidemment nécessaire de procéder à une révision complète et profonde dont le résultat est ce schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité qui porte sur la période 2024 - 2035.

Le changement d'intitulé est, en lui-même, significatif des évolutions et des mutations auxquelles nous devons nous adapter. S'il demeure bien sûr un document de promotion, de planification, doté d'une forte technicité, il est également désormais un document qui porte **une vision politique claire et ambitieuse pour notre collectivité : « préserver le patrimoine naturel morbihannais et faciliter l'accès à la nature pour tous ».**

Chacun en est conscient, ce nouveau schéma s'inscrit dans un profond changement climatique dont les effets sont multiformes.

L'effondrement de la biodiversité en constitue l'un des indicateurs les plus révélateurs. Certes les recherches scientifiques, notamment à partir du milieu des années 70, commencèrent à lancer des alertes. Certes le début des années 2000 a apporté les premières preuves d'un réchauffement inquiétant de notre planète. Mais c'est surtout le cinquième rapport d'évaluation du GIEC publié en septembre 2013 qui apporta la preuve définitive et incontestable de la responsabilité humaine. Dès lors l'élaboration de ce schéma, tout en évaluant les résultats du schéma précédent, s'est nécessairement engagée dans une perspective différente, bien plus ambitieuse, qui conjugue une action déterminée pour préserver notre patrimoine naturel et engager une reconquête de notre biodiversité avec la prise en compte de l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à retrouver la nature ; aspiration assez nouvelle à bien des égards, si l'on veut bien juger de son ampleur.

La promesse qui était celle de 1985, en confiant cette politique aux départements, y trouve une pertinence renouvelée. Elle signifie que dans ces domaines l'action locale, l'action de proximité, pour autant qu'elle se déploie dans une dimension spatiale suffisante et cohérente, constitue **l'un des leviers efficaces pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique, de ses conséquences tant sur la biodiversité que sur notre organisation sociale.**

Je remercie l'ensemble de ceux qui ont apporté leur contribution à ce beau travail ; aux élus et aux services départementaux bien sûr, mais naturellement aussi à l'ensemble des partenaires qui avec nous se sont engagés dans un travail qui fut long, parfois ardu mais toujours enthousiasmant dès lors que **c'est de l'avenir du Morbihan dont il est ici question.**

David LAPPARTIENT

Président du Conseil départemental du Morbihan





EN CHIFFRES



ENS du Verger de Saint Degan à Brec'h - Auteur de vue

Préserver la biodiversité et nos paysages emblématiques

Un schéma

POURQUOI?

15 objectifs

pour engager plus fortement de département dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel.

Définition

ENS Espaces naturels sensibles

C'est un patrimoine naturel caractéristique du territoire Morbihannais qui nécessite d'être préservé pour garantir leur maintien pour les générations futures. Il présente un fort intérêt écologique, géologique, fonctionnel et/ou un paysage remarquable pouvant être fragile ou menacé.

103 sites ENS

3360 ha



Une politique mise en œuvre depuis 1974.

-  **1348** végétaux
-  **124** oiseaux nicheurs
-  **10** amphibiens
-  **8** reptiles
-  **59** papillons
-  **48** odonates

6

grands types de milieux naturels

à haute valeur écologique



Le littoral marais et prés salés



1900 ha

Le littoral dunes et falaises



2000 ha

Les milieux aquatiques Cours d'eau et zones humides



74000 ha

Les landes et végétations associées



3600 ha

Les forêts et boisements



113000 ha

Les prairies permanentes et le bocage



75000 ha

Le Morbihan a une responsabilité et doit participer pour la conservation de ce patrimoine

fragilisé par la 6^e grande crise mondiale d'extinction de la biodiversité. **IL FAUT AGIR !**

Table des matières

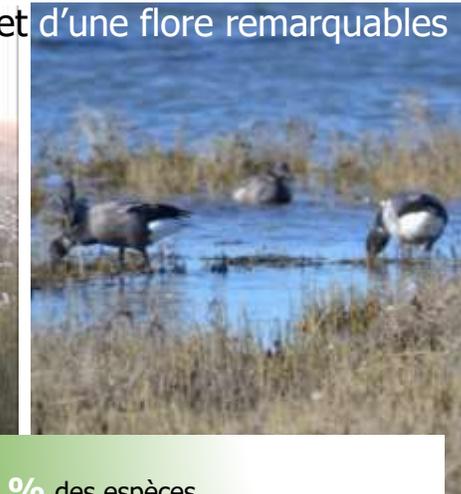
| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Synthèse..... | 7 |
| 1 Etat des lieux du patrimoine naturel morbihannais | 19 |
| 1.1 Responsabilités nationales de préservation de la biodiversité | 20 |
| 1.2 Des milieux naturels à très haute valeur écologique | 21 |
| 1.3 Les espèces menacées dans le Morbihan | 23 |
| 1.4 Un réseau d'acteurs de la biodiversité déjà développé..... | 24 |
| 1.5 Un patrimoine naturel face au changement climatique : menaces sur la biodiversité | 25 |
| 1.6 Le patrimoine naturel, partie intégrante de l'identité morbihannaise..... | 26 |
| 1.7 Bilan des enjeux relatifs à la préservation du patrimoine naturel pour le Morbihan | 27 |
| 2 Historique de la politique ENS dans le Morbihan..... | 28 |
| 2.1 Définition juridique des ENS | 29 |
| 2.2 5 décennies d'histoire de la politique ENS dans le Morbihan (1973-2023) | 29 |
| 2.3 Evaluation du schéma des Espaces Naturels Sensibles 2013 – 2022 | 31 |
| 3 Espaces Naturels Sensibles : au cœur de la préservation du patrimoine morbihannais | 33 |
| 3.1 Définition du réseau des Espaces Naturels Sensibles | 34 |
| 3.2 Identification des priorités d'intervention au regard du patrimoine naturel | 38 |
| 3.3 Présentation du réseau des Espaces naturels sensibles | 39 |
| 3.4 Les objectifs et engagements pour le réseau des Espaces Naturels Sensibles d'ici 2035 | 45 |
| 4 Préserver la biodiversité morbihannaise | 60 |
| 5 Pilotage et programmation d'intervention | 75 |
| 5.1 Gouvernance et pilotage du schéma des ENS | 76 |
| 5.2 Calendrier de mise en œuvre des objectifs et engagements | 77 |
| 5.3 Tableau de suivi des indicateurs de la politique biodiversité et ENS | 79 |
| 5.4 Estimation financière de la mise en œuvre de la politique ENS et biodiversité | 81 |
| Annexe | 82 |

Synthèse

Le patrimoine naturel morbihannais, une grande richesse à préserver

Des milieux naturels d'exception qui engagent la responsabilité du département

Le Morbihan, le mariage de la mer et de la terre **une grande diversité de paysages**



... et une mosaïque de milieux naturels
refuges d'habitats, d'une faune et d'une flore remarquables

Un patrimoine naturel et des paysages qui forgent **l'identité morbihannaise**,
qui contribuent à **un cadre de vie de grande qualité**,
participent à **l'attractivité du territoire**,
et répondent **aux besoins de reconnexion à la nature**.

95 % des espèces
de la flore bretonne et
83 % des espèces d'oiseaux nicheurs
que compte la région
sont présents en Morbihan.

Le Morbihan a donc une **responsabilité particulière et un rôle majeur** à jouer pour protéger ces espèces, les sauvegarder et quand cela est nécessaire, restaurer leurs milieux de vie. Les enjeux de conservation des habitats les plus remarquables, relèvent parfois d'une responsabilité nationale voire internationale et reposent parfois dans certains cas sur le seul territoire départemental.

Sur les sites ENS, sont recensés, en nombre d'espèces :

1 348

végétaux



124

oiseaux
nicheurs



10

amphibiens



8

reptiles



59

papillons
de jour



48

odonates



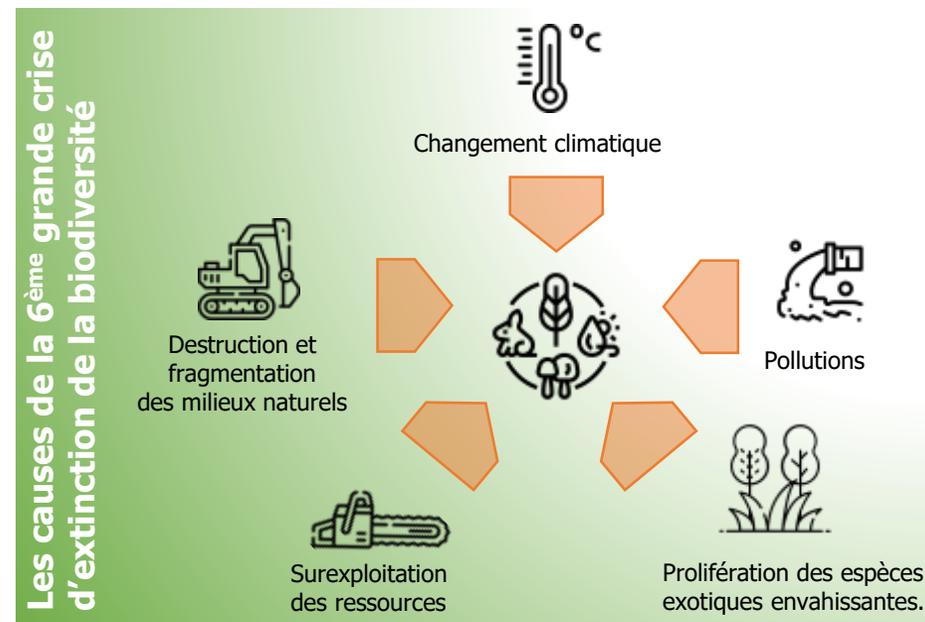
S'engager pour faire face à l'érosion de la biodiversité

Souvent difficile à admettre, **l'érosion intense et manifeste de la biodiversité** à l'échelle planétaire n'épargne pas le Morbihan.

L'augmentation de la population morbihannaise (+ 23 % en 30 ans), l'artificialisation des terres (plus de 9 000 ha entre 1990 et 2018), l'anthropisation progressive des milieux (raréfaction des zones humides par exemple) sont des facteurs de pression qui fragilisent la biodiversité.

Ces différents faits n'ont pas vocation à opposer le développement souhaité et nécessaire du territoire morbihannais à la protection de l'environnement.

Face à des constats alarmants de dégradation et de disparition accélérées des habitats et des espèces végétales comme animales, il convient désormais **de relever le niveau d'ambition des actions pour enrayer ces phénomènes préjudiciables aux générations actuelles et à venir.**



Diminution en France métropolitaine des effectifs :

Oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles

- 39 %

entre 1989 et 2019



Oiseaux communs spécialistes des milieux bâtis

- 29 %

entre 1989 et 2019



Chauves-souris communes

- 54 %

entre 2006 et 2019



Le département du Morbihan est un acteur majeur et central qui souhaite contribuer significativement aux efforts à mettre en œuvre pour protéger et restaurer les habitats naturels et la biodiversité, notamment les plus remarquables.

Le schéma départemental des espaces natures sensibles et de la biodiversité a vocation, pour la décennie à venir, à identifier les objectifs que le département se donne et à formuler les engagements qu'il prend pour déployer une politique ambitieuse et pragmatique pour protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel morbihannais.

Le département : un acteur historiquement engagé pour la protection de la biodiversité

Depuis près de 4 décennies, le département intervient pour le développement des espaces naturels sensibles (ENS). Pour mettre en œuvre cette politique, il s'est progressivement doté **d'une expertise technique reconnue** et a mobilisé **des moyens financiers qui ont été abondés** depuis la nouvelle mandature en accroissant les recettes perçues par la taxe d'aménagement et en mobilisant ses fonds propres.

Ces 10 dernières années le département s'est appuyé sur **4 orientations** pour mettre en œuvre ses actions. Chacune a fait l'objet d'un **bilan et d'une évaluation** par un bureau d'étude indépendant.

1 Le développement des connaissances

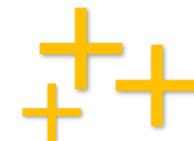
Grand nombre d'inventaires floristiques et faunistiques dans le cadre de partenariats.

Des connaissances en forte progression dans les domaines des habitats, de la flore, des mammifères, des oiseaux et des papillons).



De nouveaux territoires inventoriés.

2 Le confortement et la création de sites ENS



Le réseau des ENS plus développé : **12 sites supplémentaires en 10 ans**

De nouvelles zones de préemption créées ou agrandies : 2 à 3 de plus par an.



30 à 40 ha de milieux naturels de tous types acquis par le département chaque année.

8 sites labellisés au titre des ENS. Leurs gestionnaires peuvent bénéficier d'un appui financier du département.

3 L'atteinte et le maintien du bon état de conservation des sites

Des **opérations de restauration, de gestion et d'entretien des sites ENS efficaces**, conduites par des gestionnaires de sites très impliqués, dans un contexte d'augmentation des risques d'érosion de la biodiversité.

Dans certains cas, l'entretien courant des sites ponctuellement délégués aux acteurs locaux dans le cadre de **conventions de partenariat**.



4 La sensibilisation à la protection des patrimoines naturel, géologique et paysager et l'accueil sur les sites ENS

Des actions grand public sur les ENS dans le cadre du **programme « Côtes et Natures »** (150 à 250 animations par an) devenu **« Morbihan grandeur Nature »** en 2023.

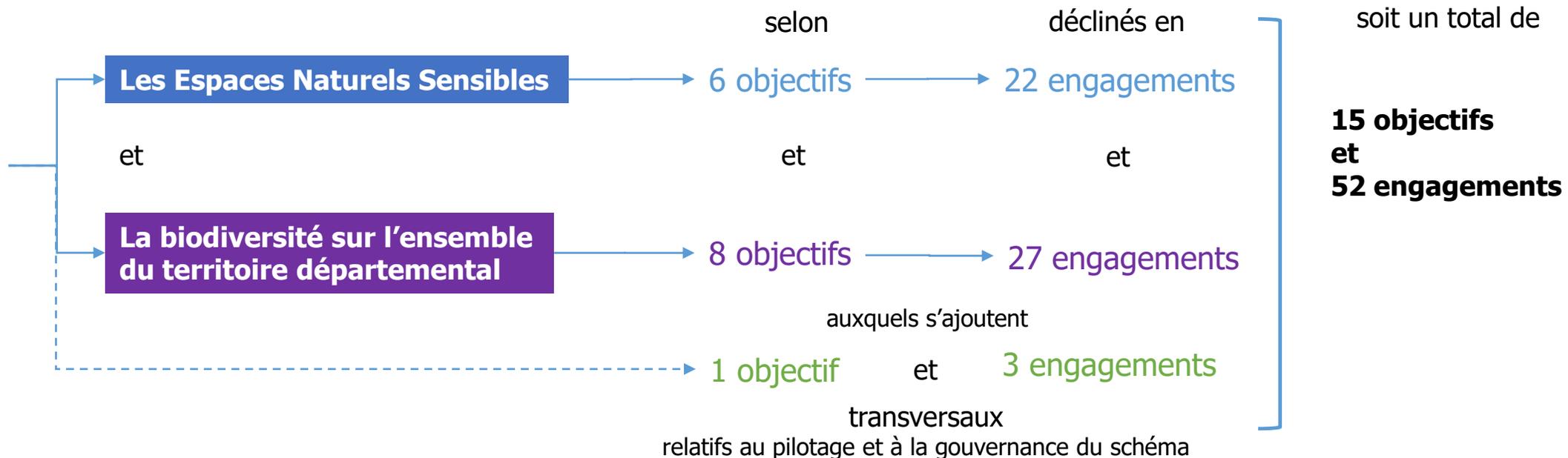


L'accompagnement à **l'Education à l'environnement et au développement durable** (EEDD) à destination des collégiens et de différents publics dans le cadre de partenariats avec le réseau des animateurs Nature.



Cette forte implication du département dans le domaine de la biodiversité se poursuivra pour la préservation et la restauration du patrimoine naturel en Morbihan dans le cadre des Espaces naturels sensibles et plus largement à l'échelle de l'ensemble du territoire départemental

Ce schéma s'articule donc selon 2 axes



Un schéma des ENS renouvelé, cœur de l'action départementale en matière de biodiversité

Une nouvelle définition des ENS

qui énonce 2 principes

1er principe

Pour intégrer ce réseau, être en présence de milieux à fort intérêt écologique, géologique, fonctionnel ou paysager

2nd principe

Une vocation à être ouvert au public dans des conditions propres à assurer un bon état de conservation du patrimoine naturel que le département souhaite mettre en valeur.

Une nouvelle terminologie pour les ENS

Un **réseau des ENS** constitué de périmètres de deux natures : des **ENS départementaux**, propriétés du département et des **ENS labellisés**, propriétés de communes ou d'autres acteurs.

Des **périmètres d'intervention ont été délimités** : ils représentent des entités géographiques cohérentes et relativement uniformes en termes de milieux naturels au sein desquels les ENS, qu'ils soient départementaux ou labellisés, pourront s'étendre en surface au besoin après création ou extension de zones de préemption.

Un réseau des sites ENS renouvelé

Pour gagner en cohérence géographique et en lisibilité, le réseau historique des sites ENS du département a été remanié. Des sites voisins ont été regroupés, des sites ne présentant pas de patrimoine naturel remarquable ont été écartés, d'autres encore de taille trop restreinte seront cédés ou échangés avec d'autres opérateurs.

Le réseau compte désormais **103 sites**, certains ayant été rebaptisés.

La promesse de nouveaux sites, identifiés après concertation et une analyse technique factuelle et poussée

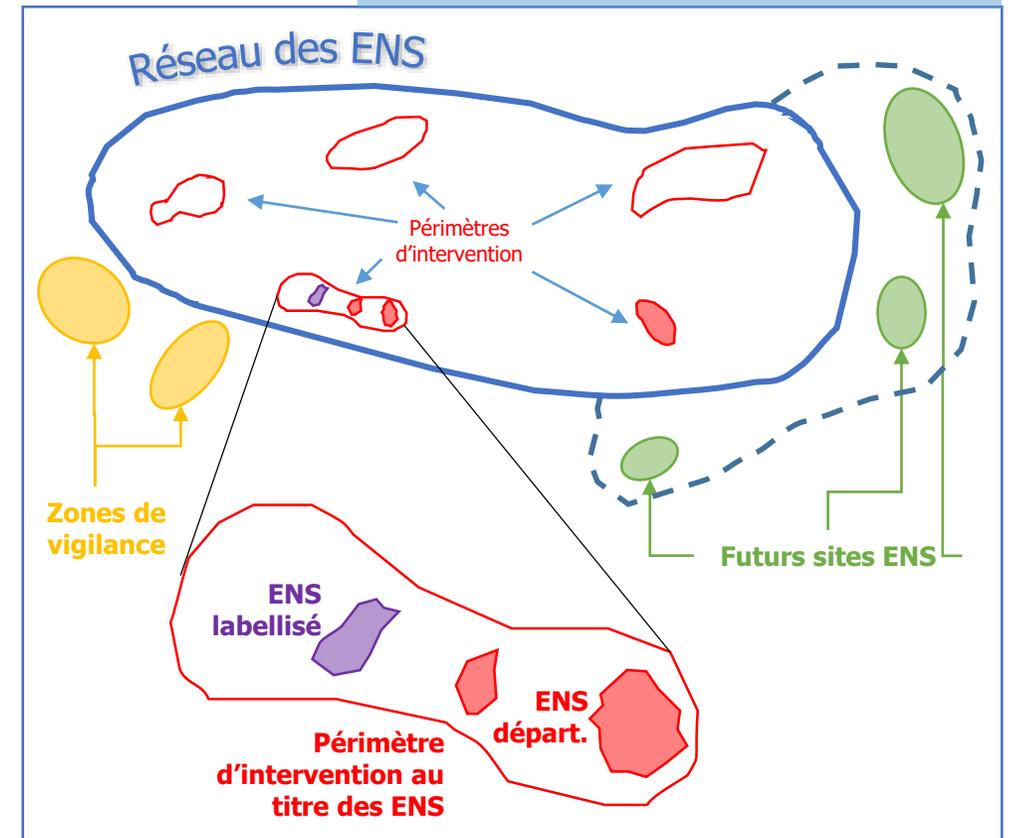
Un réseau des ENS étoffé pour protéger et restaurer des milieux naturels et habitats remarquables.

174 propositions de sites ont été analysées selon des critères de qualité du patrimoine naturel et de pressions qui s'exercent sur ces milieux. Une hiérarchisation et une priorisation des interventions du département sera réalisé en lien avec la stratégie foncière. Les sites retenus deviendront des **futurs sites ENS**, puis au fil des années des ENS quand le département aura défini une zone de préemption, sera propriétaire de terrains ou aura procédé à des inventaires détaillés des habitats et des espèces.

Parmi ces propositions, le département s'engage sur la constitution de **20 nouveaux ENS sur 10 ans, identifiés parmi les besoins d'intervention les plus prioritaires**.

Les autres propositions, non retenues, composeront des **zones de vigilance** dans lesquelles le département puisera de nouveaux sites au terme de ce schéma.

Réseau des ENS - Schéma de principe



Au terme du schéma, en 2035, le réseau comptera plus de 120 ENS

Les principaux objectifs du schéma départemental des ENS : des constats aux engagements

1 Protéger, c'est d'abord mieux connaître. C'est aussi mieux partager ses connaissances

Des lacunes de connaissance sur les ENS de petite taille, sur certains habitats, sur les futurs sites, sur certains taxons qui ne permettent pas toujours de caractériser avec justesse la richesse écologique des sites.

Des efforts d'acquisition supplémentaires de données pour améliorer les connaissances environnementales.

Un nouveau système d'information pour capitaliser les données collectées.

La mise à disposition des données acquises auprès du réseau des acteurs qui s'implique pour la protection de la biodiversité.



2 L'acquisition de milieux naturels à un rythme accru pour offrir la protection la plus efficace

Parce que rendre le département propriétaire permet une protection, la meilleure qui soit, en soustrayant les milieux concernés à tous risques d'intervention humaine inappropriée.

Des achats de terrains portés à 600 ha sur la durée du schéma (+ 30 % / la dernière décennie).

La construction d'une **stratégie d'intervention foncière, de nouveaux outils fonciers mobilisés et expérimentés**, certains d'entre eux mis à disposition des partenaires.

Une labellisation ENS plus largement proposée.



3 Vers une gestion des sites ENS partagée, formalisée et intégrant les conséquences du dérèglement climatique

Les impacts du changement climatique affectent les sites ENS entraînant notamment des besoins de sécurisation ou de prévention des risques (incendies, tempêtes, érosion du littoral, ...)

Les nouveaux sites ENS et les nouvelles acquisitions de terrains demanderont la mise en oeuvre d'opérations de restauration et de gestion adaptées.

L'élaboration de **20 plans de gestion de site** d'ici à 2035 pour les sites aux enjeux les plus forts, en concertation avec les acteurs locaux.

De nouveaux conventionnements avec les partenaires gestionnaires.

L'expérimentation d'actions pour améliorer les fonctionnalités des milieux, y compris celle du **captage du carbone**, et optimiser la résilience des écosystèmes face au changement climatique.



Le département, opérateur de premier plan pour l'acquisition de milieux naturels.

Des actions conjointes à celles de la future Stratégie bas carbone du département

4 Une reconexion à la nature conditionnée à la conservation des habitats naturels et des espèces

Le besoin et la volonté d'un retour à la nature se manifestent avec plus d'intensité. Une fréquentation mal maîtrisée ou des usages non compatibles peuvent avoir pour conséquences la détérioration des milieux ou le dérangement des espèces, notamment celles d'oiseaux.

Des indicateurs et outils pour **mieux caractériser les pressions** sur les milieux naturels.

La rédaction d'**une doctrine d'encadrement des usages**.

Des actions de sensibilisation des usagers des sites **aux bonnes pratiques**.



L'indispensable équilibre entre accueil des visiteurs, présence des usages et conservation des milieux.

5 Sensibiliser toujours plus à la préservation de la biodiversité et donner à voir les richesses naturelles locales

Les milieux naturels de proximité restent, surtout auprès des plus jeunes générations, moins bien connus que ceux d'autres continents.

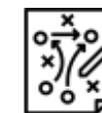
Si certains ENS ont une très forte notoriété, d'autres sont méconnus même s'ils présentent un fort intérêt.

L'élaboration d'**une stratégie d'accueil**, pour en améliorer les conditions de visites sur les sites ENS, y compris les publics les plus fragiles, en mobilisant des solutions innovantes.

Le développement d'un **plan de communication** spécifique.

Des **actions de sensibilisation démultipliées**, notamment au travers du programme d'animation « **Morbihan grandeur nature** ».

Les **sentiers de randonnée** comme vecteurs de sensibilisation à la nature.



Préserver la biodiversité morbihannaise

Au-delà de l'engagement du département dans la mise en œuvre du schéma départemental des ENS, les conseillers départementaux font le choix d'une action volontariste pour la protection et la préservation **de toute la biodiversité, même celle plus ordinaire.**

Le département souhaite donc s'inscrire comme un acteur majeur de la biodiversité pour les 10 ans à venir, au-delà des seuls ENS et selon **8 objectifs.**

Faire de la prise en compte de la biodiversité un réflexe pour les propriétés du département

1



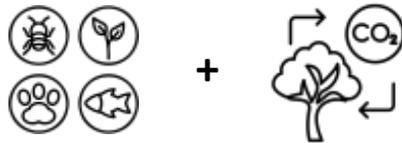
Le département est propriétaire d'espaces verts, de terrains présentant du patrimoine historique et notamment mégalithique, d'autres sur lesquels des mesures compensatoires ont été réalisées suite à des projets d'infrastructures ou encore des délaissés routiers.

Outre la **définition de mesures de gestion mieux adaptées à la prise en compte de la biodiversité** sur ces propriétés, **des actions d'information et de formation seront organisées à destination de l'ensemble des agents du département** qui interviennent de façon opérationnelle sur ces propriétés.

Soutenir et accompagner les initiatives des acteurs du territoire qui s'investissent pour la protection du patrimoine naturel

2

Les partenariats seront étendus à plus d'acteurs de l'environnement. Cet appui sera d'autant plus justifié quand les actions allieront protection de la biodiversité et captage du carbone **pour atténuer les effets du changement climatique.**



S'impliquer davantage dans la protection du patrimoine naturel de valeur nationale, voire mondiale

3



Certains habitats ou espèces présents sur le territoire départemental sont à très forte valeur patrimoniale et font d'objet de Plans Nationaux d'Actions (PNA). L'Etat souhaite également développer dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) les superficies du territoires dédiées à des Zones de Protection Fortes (ZPF). **Le département adhèrera plus largement aux PNA** et se positionnera sur son implication au titre de la SNAP.

Il amplifiera son action de **lutte contre les Espèces exotiques envahissantes (EEE)**, un des facteurs majeurs de l'appauvrissement de la biodiversité.

Eduquer et sensibiliser encore à l'environnement et à la protection de la biodiversité

4

Le programme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) à destination des scolaires sera développé.



Les démarches, notamment celles à caractère scientifique, **qui associeront les morbihannais en tant que contributeurs** prêts à s'investir dans la protection de la nature, la conduite de suivis environnementaux, l'élaboration de diagnostics ou la construction de plans d'action seront développées et recherchées parce qu'elles contribuent à la sensibilisation à l'environnement.



Le département s'engage également à intervenir de façon encore plus prépondérante sur :



5

Les patrimoines naturels vernaculaires

Bocage, prairies, mares,
Talus et haies représentent un linéaire de 26 500 km

En développant des **actions en faveur du bocage et de l'arbre**, en particulier pour reconstituer le tissu bocager.

En participant à la **conservation des prairies naturelles à forte valeur floristique**.

En initiant des actions de **préservation des mares et des amphibiens**.

En contribuant à **l'évaluation de la biodiversité des sols**.



6

Les forêts et des landes

Les forêts s'étendent sur près de 16 % de la superficie départementale. Les landes ont fortement régressé en surface ces dernières décennies.

En construisant et en mettant en œuvre **un plan spécifiquement dédié à la forêt et aux landes** morbihannaises.

Ce plan s'attachera plus particulièrement aux conséquences du changement climatique sur ces écosystèmes, aux enjeux de la forêt privée et à **une meilleure prise en compte de la biodiversité**.



7

Le littoral et des îles

Le littoral morbihannais se déroule sur plus de 1000 km en intégrant le golfe du Morbihan et les rias.

En participant au suivi de l'érosion du trait de côte au droit des milieux naturels et en proposant autant que possible **des solutions fondées sur la nature pour limiter les phénomènes érosifs et de submersion**.

En veillant, dans le cadre de l'élaboration des documents de planification environnementale sur le littoral et le milieu marin à **une conciliation équilibrée entre les usages**, notamment le nautisme et les écosystèmes.



8

Les milieux aquatiques

2/3 des masses d'eau restent encore en état médiocre ou mauvais, le plus souvent en raison d'altérations de leur morphologie

En intégrant davantage les enjeux de **la biodiversité dans le cadre de sa contribution aux opérations de restauration des cours d'eau et des zones humides**.

Pour mettre en œuvre et suivre ce schéma :

Des moyens en adéquation avec les ambitions

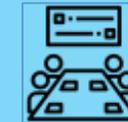
Des moyens humains et financiers d'ores et déjà abondés et qui continueront à évoluer pour conduire l'ensemble des engagements.



Un schéma évalué et piloté

Un comité de pilotage annuel pour évaluer la mise en œuvre du schéma et au besoin réorienter ses actions.

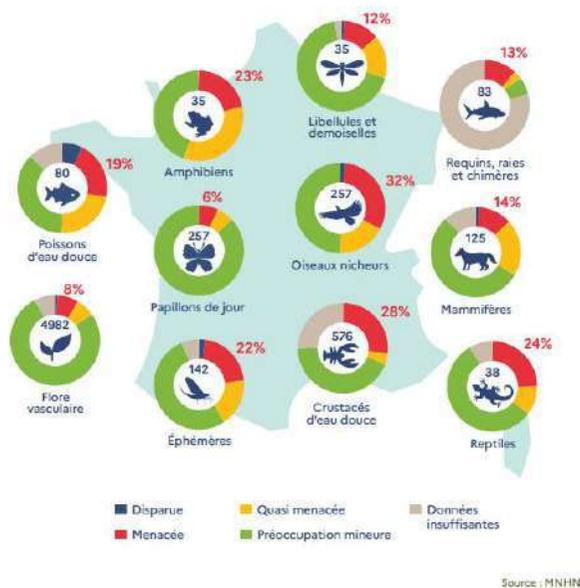
Une évaluation à mi-parcours pour ajuster les objectifs du département en fonction de l'évolution des enjeux.



1 Etat des lieux du patrimoine naturel morbihannais

1.1 Responsabilités nationales de préservation de la biodiversité

Pourcentage d'espèces menacées en France



L'érosion de la biodiversité est un enjeu mondial aujourd'hui incontestable. Elle est scientifiquement dénommée 6^{ème} grande extinction du vivant et de de la biodiversité. Il s'agit, en considérant l'échelle des temps géologiques, de la plus grande perte de biodiversité après celle liée à la disparition des grands reptiles (et des dinosaures), il y a environ 66 millions d'années au Crétacé.

Ainsi, en France, 19 % des espèces évaluées dans les liste rouges nationales sont considérées comme éteintes ou menacées. En métropole, entre 1989 et 2019, les populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles ont baissé de 39 % et celles des milieux bâtis de 29 %, tandis que celles des milieux forestiers sont restées stables. Entre 2006 et 2019, la population des chauves-souris les plus communes a diminué de 54 % (chiffres Ministère de l'Écologie, 2020).

La destruction d'espaces naturels, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les pollutions (contamination généralisée des eaux et sols) et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes sont les 5 facteurs principaux reconnus internationalement pour expliquer cette crise.

Si à l'échelle internationale, les déforestations des forêts primaires d'Amazonie ou d'Indonésie, la disparition de la grande barrière de corail en Australie inquiètent et restent emblématiques, des disparitions d'espèces s'accroissent également à proximité de nos lieux de vie et sur le territoire Morbihannais.

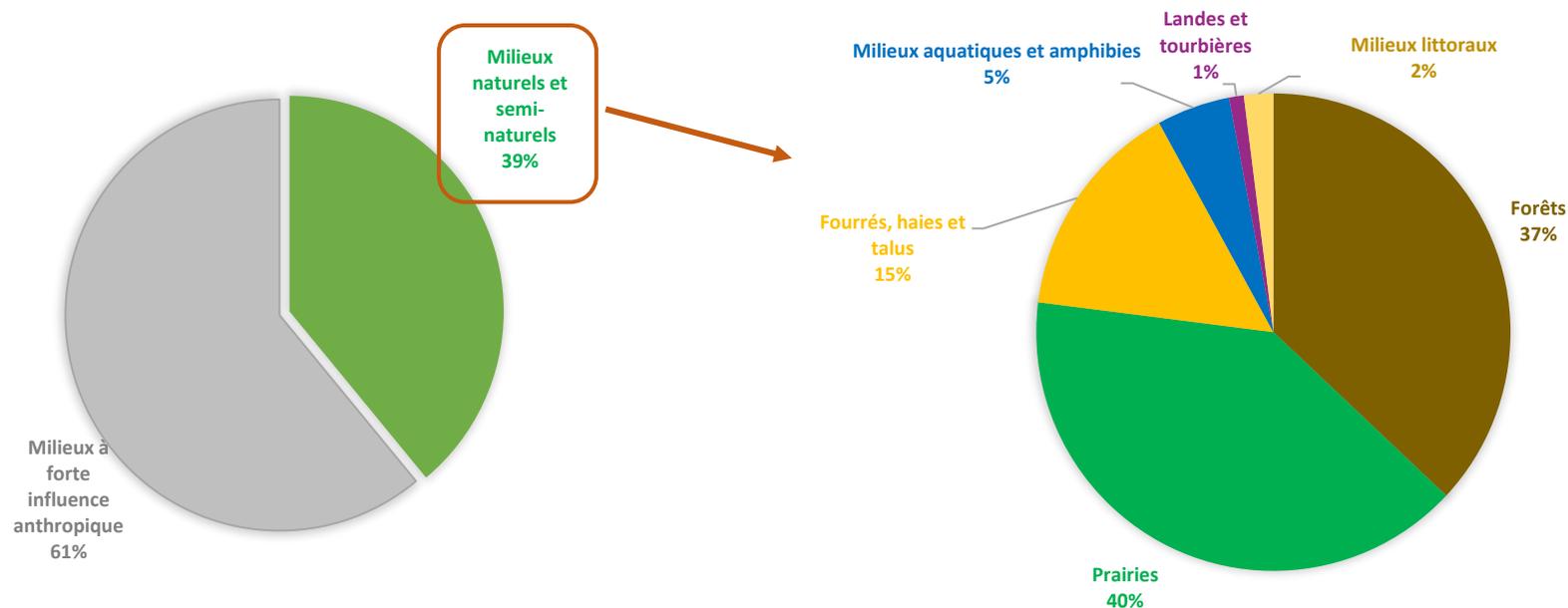
→ **Le Morbihan a une responsabilité dans le maintien de nombreux habitats et d'espèces patrimoniales dont de nombreuses sont menacées d'extinction.**

1.2 Des milieux naturels à très haute valeur écologique

Le territoire du Morbihan présente une diversité de milieux naturels avec de forts enjeux de conservation dont les principales caractéristiques sont ici synthétisées selon 6 grands types de milieux naturels continentaux (les milieux marins ne sont pas traités, le département ne peut pas y intervenir directement). Ces habitats naturels s'insèrent en mosaïques dans différents paysages : littoral et îles, reliefs des landes de Lanvaux et des montagnes noires, ...

Le territoire morbihannais est cependant soumis à une forte fragmentation des milieux naturels, compte-tenu de l'artificialisation des terres notamment sur le littoral. Ainsi, en 2020, 41 %¹ du Morbihan est couvert par des milieux naturels ou semi naturels (soit 2800 km²) contre 59 % de milieux fortement liées aux activités humaines (cultures, bâtis, jardins, routes...).

La mosaïque de milieux naturels morbihannaise représente aujourd'hui une part minoritaire de la surface du territoire selon la répartition suivante :



Répartition des milieux semi naturels sur le département du Morbihan¹ :

→ **Le Morbihan présente une mosaïque de milieux naturels avec des habitats remarquables et des enjeux de conservation majeure à l'échelle de la Bretagne, ainsi qu'au niveau national voire international.**

¹ D'après l'analyse de la cartographie des grands types de végétations de 2020

Les principaux grands types de milieux naturels présents en Morbihan (volet terrestre)

| | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Marais et prés salés | 1 900 ha ¹ soit 46 % des prés salés bretons | Les prés salés et marais salants à saumâtres constituent les écosystèmes les plus rares de la planète (0,01% du globe). Ces milieux liés à l'influence des marées jouent un rôle essentiel pour le fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux (refuge pour les oiseaux, zones d'alimentation et d'alevinage). Il s'agit également de milieux capables de stocker de façon importante le carbone (10 à 20 fois plus qu'une forêt tempérée). |
|  | Dunes et falaises | 2 000 ha ¹ soit 42 % des habitats dunaires bretons | Les dunes sont des accumulations de sable formées par le vent et la mer sur le littoral. Ces milieux recèlent une flore et une faune spécifique très riches et constituent une protection face aux submersions marines. Le Morbihan présente le plus grand massif dunaire de Bretagne labellisé Grand Site de France entre Gâvres et Quiberon. |
|  | Cours d'eau et zones humides | 74 400 ha soit 26 % des zones humides bretonnes 6 800 km de cours d'eau | Les zones humides sont en forte régression (disparition de 61% des zones humides en Bretagne en 50 ans). Leur diminution coïncide avec une dégradation de la qualité de l'eau et d'importantes surfaces agricoles drainées. Ces zones humides sont fortement liées aux cours d'eau en Bretagne du fait de la nature du substrat géologique. Les tourbières au sein des zones humides restent très rares, représentant 1,7 km ² à l'échelle du Morbihan. |
|  | Landes et végétations associées | 4 200 ha ¹ soit 21 % des landes bretonnes | Les landes correspondent à des formations végétales caractérisées par la prédominance d'arbrisseaux à feuilles persistantes comme les ajoncs et les bruyères. Il existe plusieurs types de landes. Cet habitat caractéristique de la Bretagne a fortement régressé au détriment notamment des boisements (- 31,5 % entre 1980 et 1998 d'après l'IFN). Les landes à Bruyère vagabonde, milieu emblématique de Belle-Ile-en-Mer représentent 80 % de cet habitat à l'échelle nationale. |
|  | Forêts et boisements | 113 000 ha ² de boisements (hors landes et bocage) soit 16 % du territoire | Première forêt bretonne en termes de surface, la forêt morbihannaise est jeune. En 1850, elle ne couvrait que 5,2% du territoire. Cette expansion est à mettre en relation avec l'abandon des landes au profit de l'agro-pastoralisme et des plantations. Elle est en grande partie composée de feuillus (60%), en très grande majorité privée (95%) et morcelée. Cet écosystème est fortement soumis aux impacts liés au dérèglement climatique (incendies, problèmes sanitaires, sécheresses...) |
|  | Prairies et bocages | 75 000 ha de prairies permanentes ³ 26 500 km de haies et talus | Les prairies permanentes et le bocage dépendent directement de l'action de l'homme. La qualité et la richesse écologique des prairies sont liées à une gestion spécifique sans retournement sur une longue période (> 10 ans) et à des amendements limités, notamment pour être de grands puits carbone. De nombreuses espèces, notamment d'insectes ou d'oiseaux dépendent de ces milieux (perte d'1/3 des oiseaux de milieux agricoles depuis 1989). Il s'agit de milieux fortement menacés par l'intensification agricole et leur préservation constitue un enjeu majeur. 56 % d'entre elles sont en mauvais état de conservation. |

¹ D'après la cartographie des grands types de végétation du Conservatoire Botanique National de Brest, 2020

² D'après l'inventaire forestier national

³ D'après les données du Recensement Agricole - PAC

1.3 Les espèces menacées dans le Morbihan

La Bretagne et le Morbihan abritent un nombre important d'espèces à enjeux dont certaines sont particulièrement rares à l'échelle nationale, et même internationale. Le tableau suivant met en évidence les enjeux au regard de quelques groupes d'espèces présents sur le territoire départemental.

| | Nombre total d'espèces en Morbihan | Nombre d'espèces recensées sur les ENS | Nombre d'espèces fortement menacées en Morbihan ⁴ | Exemple d'Espèces à haute valeur patrimoniale |
|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flore | 1740 soit 95 % des espèces bretonnes | 1348 espèces | 124 taxons à enjeux majeurs sur les ENS dont 30 menacées | Panicaut vivipare, Rubanier nain Liparis de Loesel, Glâieul d'Illyrie Sphaigne de la pilaie, Coléanthe délicat, Orpin velu, Sclérante vivace, Cranson des estuaires |
| Mammifères | 94 dont 60 espèces continentales | Non renseigné | 9 espèces | Grand Rhinolophe, Lérot, Crocidure leucode |
| Oiseaux nicheurs | 159 (sur 192 bretonne) | 124 | 59 dont 30 présentes sur les ENS | Echasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Fauvette pitchou, Phragmite aquatique, Locustelle luscinoïde, Traquet motteux, Bruant des roseaux |
| Amphibiens | 15 | 10 | 1 | Triton crêté, Pélodyte ponctué, Rainette verte |
| Reptiles | 10 | 8 | 3 dont 1 présente sur les ENS | Vipère péliade, Lézard à deux raies |
| Papillons de jour | 81 | 59 | 18 dont 3 présentes sur les ENS | Azuré du Serpolet, Damier de la Succisse, Azuré des mouillères |
| Odonates | 53 | 48 | 4 dont 2 présentes sur les ENS | Agrion joli, Leste des bois, Cordulie à taches jaunes |



Au-delà de ces espèces menacées et patrimoniales, beaucoup d'espèces exotiques envahissantes sont durablement installées en Morbihan. Ces espèces importées par l'Homme représentent une réelle menace pour le patrimoine naturel et nuisent aux besoins des espèces locales ou modifient les milieux à l'image du Baccharis dans les marais salants ou du Laurier palme en forêt. Ainsi 24 espèces exotiques envahissantes avérées ou potentielles sont présentes sur les ENS.

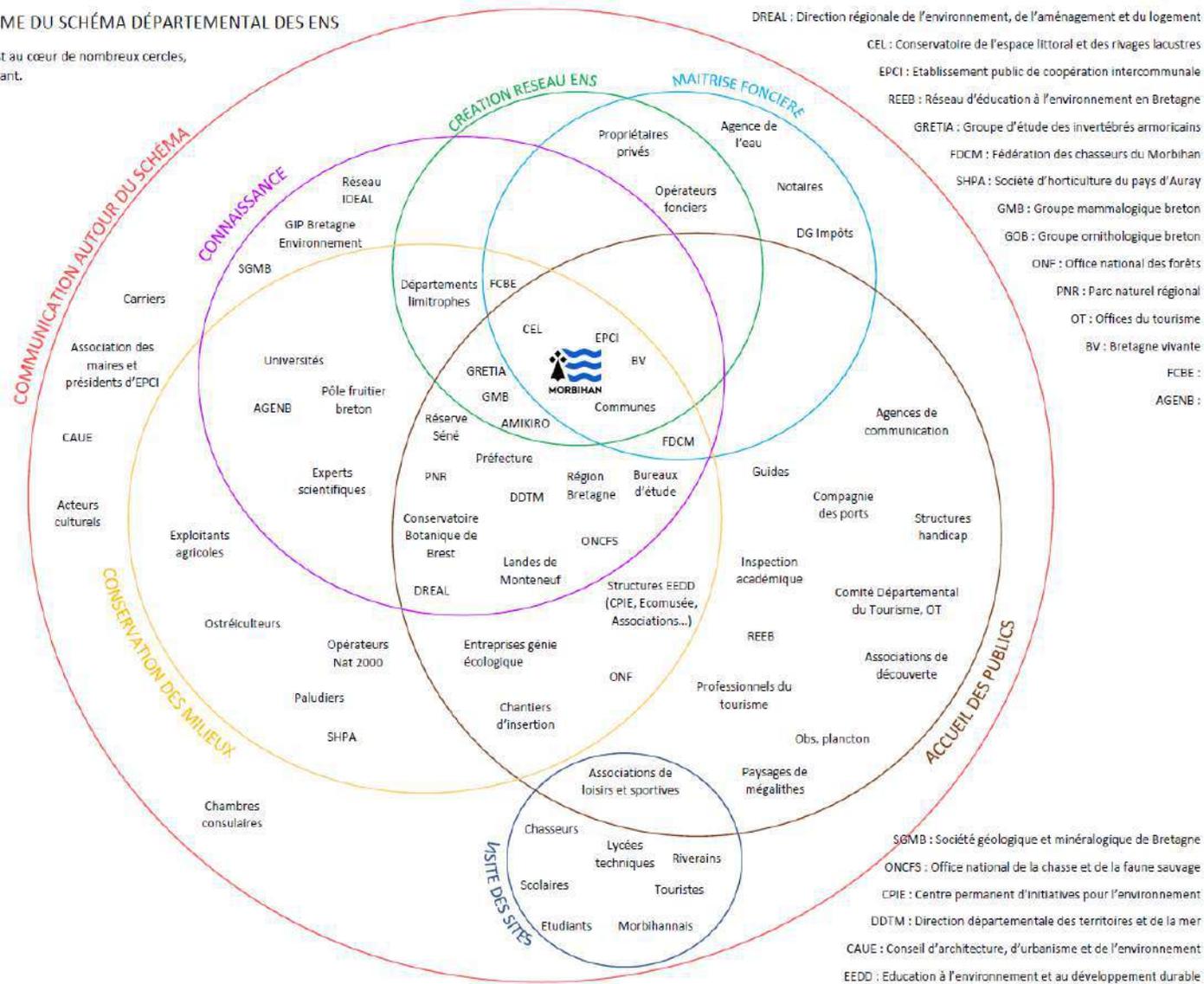
→ **Avec de nombreuses espèces sur son territoire dont certaines endémiques ou menacées de disparition, le département a un rôle majeur à jouer pour garantir leur maintien.**

⁴ Nombre d'espèces classées sur les listes rouges régionales correspondantes et ayant un statut défini CR, EN ou VU. Pour la Flore, liste des espèces à enjeux a été établi par le CBN (Masson, 2018)

1.4 Un réseau d'acteurs de la biodiversité déjà développé

SOCIOGRAMME DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES ENS

Plus un acteur est au cœur de nombreux cercles, plus il est important.



La préservation de la biodiversité est un processus qui sollicite l'association de nombreux partenaires et représentants des usagers.

Ces derniers travaillent et œuvrent aux côtés du département pour mettre en œuvre les actions et mesures contribuant à une meilleure gestion des sites naturels.

→ **Le département est un acteur central de la préservation de la biodiversité dans le Morbihan, en particulier au titre de sa compétence des Espaces Naturels Sensibles.**

1.5 Un patrimoine naturel face au changement climatique : menaces sur la biodiversité

La biodiversité et le patrimoine naturel sont sous influence des activités et développement de notre société actuelle. La crise d'extinction des espèces est reliée aux 5 grandes causes internationales d'atteinte de la biodiversité dont celle du changement climatique. 2022 et 2023 en sont des illustrations probantes avec des phénomènes extrêmes comme les périodes de sécheresse, d'incendies, de pluies très abondantes, de tempêtes et des températures battant de nombreux records dans le département.

Dans une approche systémique, agir pour le bon état de conservation des écosystèmes et de la biodiversité contribue à la lutte contre le changement climatique tant sur le volet adaptation (milieux plus résilients) que sur le volet atténuation (des milieux en bon état constituent des puits de carbone alors que des milieux dégradés peuvent être sources de carbone).

Sur le littoral breton, l'élévation du niveau de la mer est estimée entre 40 cm et 1,10 mètres d'ici 2100 d'après le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). Les surcôtes engendrées par les tempêtes sont un enjeu également en termes d'impact sur les milieux. Une étude, réalisée par le CEREMA (2021) pour l'État, a permis une modélisation identifiant qu'une augmentation de 60 cm du niveau de la mer aurait pour conséquence le recul de 1088 km de côte en Morbihan.

Les impacts physiques du changement climatique (assèchement, accentuation des étiages, augmentation du niveau de la mer...) font évoluer le cortège d'espèces du territoire et porte atteinte aux espèces sensibles pour lesquelles la Bretagne constitue des limites de l'aire de répartition. Des espèces sont climato sensibles, à l'exemple de poissons d'eaux froides présentes dans les rivières bretonnes : lamproie fluviatile, la truite de rivière, ainsi que les grands migrateurs emblématiques comme le saumon atlantique et la truite de mer⁵. Les orthoptères (sauterelles et criquets) sont particulièrement sensibles au climat et plusieurs espèces trouvent leur limite de distribution en Bretagne comme les criquets glauque et verdelet.

Certains milieux naturels d'exception comme les landes humides et les tourbières sont particulièrement menacés dans leur maintien du fait des risques liés aux sécheresses (hydrométrie des sols ou incendies) mais aussi de l'augmentation des températures qui agit sur la présence d'espèces caractéristiques de milieux frais et humides. Toute perte ou détérioration de milieux naturels quels qu'ils soient, amplifie le changement climatique et ne permet pas le captage du carbone.

Les modifications de températures entraînent des évolutions dans les chaînes alimentaires et des périodes de pollinisation. Par exemple, des températures plus élevées entraînent une migration printanière des pucerons plus précoce. Il a été démontré que cette migration est anticipée de près d'un mois entre 1978 et 2015 en France. De même, pour plus de 2000 espèces de pollinisateurs européens, la date moyenne du premier vol a avancé au rythme de 1 jour/décennie au cours des 60 dernières années⁶. Ces changements perturbent les cycles biogéochimiques, fondamentaux au bon fonctionnement des écosystèmes.

→ **Préserver le patrimoine naturel du territoire contribuera à lutter contre le changement climatique.**

⁵ Données de l'observatoire de l'environnement en Bretagne

⁶ Haut Conseil Breton pour le Climat, 2023

1.6 Le patrimoine naturel, partie intégrante de l'identité morbihannaise

Le département du Morbihan est un territoire reconnu pour sa nature et ses paysages. Avec près de 1000 km de côte et 74 % de surfaces considérées comme agricole, le territoire morbihannais présente une double attractivité liée à la nature :

- son littoral et sa mosaïque de paysages côtiers où se côtoient dunes, falaises, marais, prés salés...
- ses paysages ruraux avec ses prairies, son bocage, ses cours d'eau, ses boisements, landes et forêts.

Au-delà de cette mosaïque de milieux naturels, le territoire offre des interconnexions fortes entre les patrimoines naturels, paysagers et historiques, culturels. Ainsi, de nombreux sites historiques sont situés au sein de milieux naturels d'exception. C'est notamment le cas de sites mégalithiques, de monuments historiques à l'image du château de Suscinio dans son écrin de marais littoraux ou de la chapelle Sainte Barbe au bord de l'Ellé.

Le fort sentiment d'appartenance des citoyens au territoire Morbihannais et à ses paysages est un atout pour la conservation des patrimoines au sens large. Ce patrimoine naturel est aussi à relier avec l'histoire du territoire et l'utilisation traditionnelle des milieux naturels (pratiques agricoles anciennes sur les landes par exemple) et surtout avec les enjeux de santé des citoyens : la nature contribue au bon état de santé des populations.



La randonnée et les balades en nature, un art de vivre du Morbihan

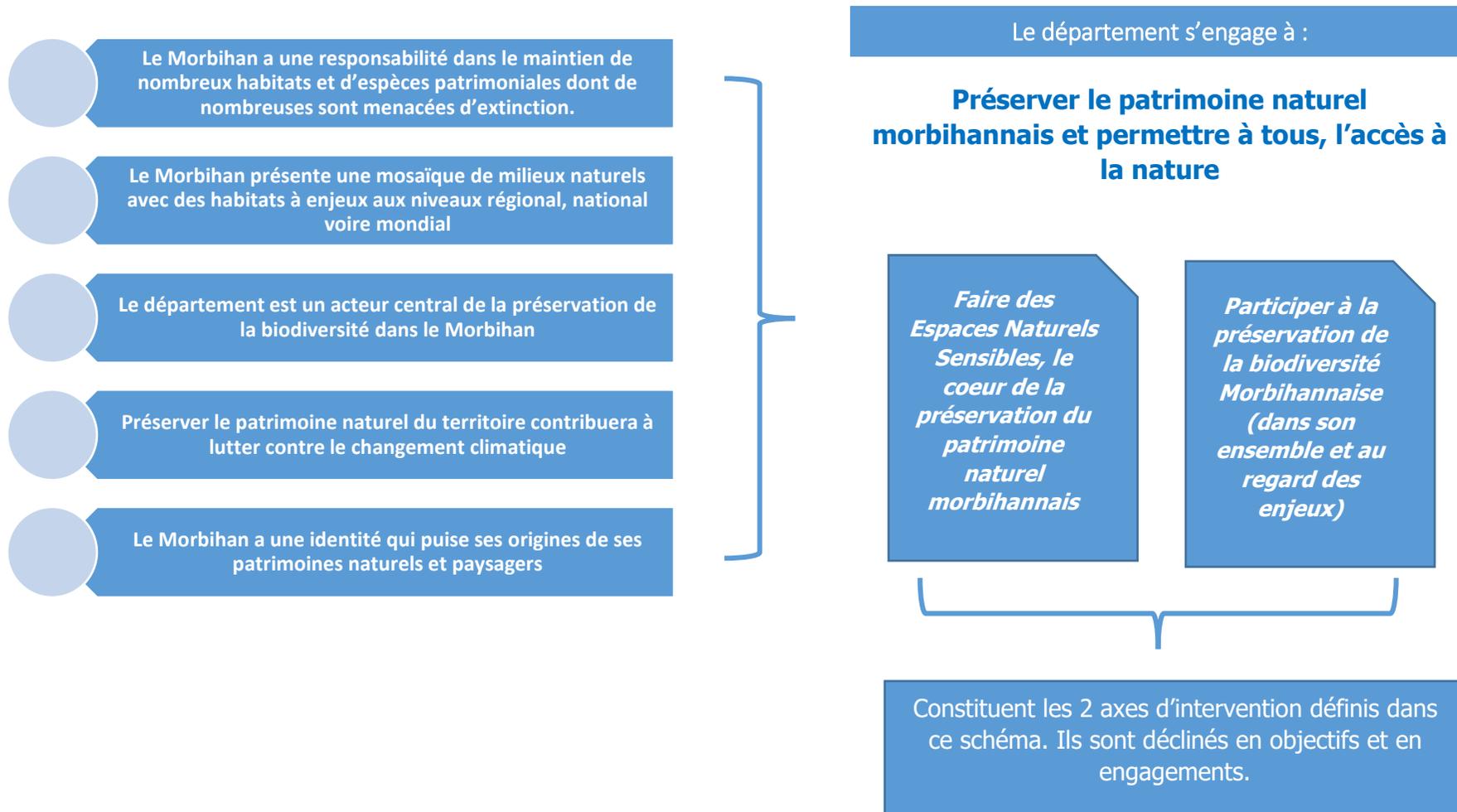
La demande sociétale de nature s'est fortement accrue depuis la crise covid. Ainsi, la fréquentation des espaces naturels a augmenté suite à la période de confinement (67% des français ont déclaré avoir souffert d'un manque de nature pendant le confinement et ressentir un besoin de nature plus important que les années précédentes). Au-delà, le Morbihan est réputé pour l'accueil d'un tourisme de nature. Une enquête réalisée en 2016 montrait que plus de 68% des touristes choisissaient d'y venir pour sa nature, ses paysages et son littoral, démontrant ainsi la qualité reconnue de son patrimoine naturel.

L'augmentation des activités en nature est constante. La randonnée est représentative de cette évolution : les circuits PR et GR© sont de plus en plus utilisés et fréquentés. Une enquête menée en décembre 2022 par la fédération nationale de randonnée met en avant que 27 millions de Français de plus de 18 ans ont déclaré pratiquer la randonnée et la marche de loisirs contre 18 millions en 2014. Cette tendance est également constatée à l'échelle régionale : plus de 9 millions de personnes ont emprunté le GR©34 en 2018 avec une fréquentation estimée à 21% sur le Morbihan. Les chemins de randonnée sont un atout pour la découverte des paysages et espaces naturels morbihannais.

L'atout nature du Morbihan et l'attractivité du territoire créent néanmoins des contraintes et des pressions de plus en plus importantes, impactant les milieux naturels. Ainsi, l'augmentation de sa population (+ 23% entre 1990 et 2019) se traduit sur le territoire par une artificialisation importante des terres (+ 2 % d'augmentation des surfaces artificialisées entre 1990 et 2019) et par une fragmentation des territoires et des milieux naturels.

→ Le Morbihan a une identité qui puise ses origines de ses patrimoines naturels et paysagers. Ils forment un socle pour les morbihannais et constituent des racines profondes partagées à l'échelle bretonne.

1.7 Bilan des enjeux relatifs à la préservation du patrimoine naturel pour le Morbihan



2 Historique de la politique ENS dans le Morbihan

2.1 Définition juridique des ENS

La loi du 18 juillet 1985 relative à la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, aujourd'hui inscrite dans le code de l'urbanisme (article L113-8) donne compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Cette compétence fait des départements des acteurs majeurs de la conservation de la nature en France. En partenariat avec les autres gestionnaires d'espaces naturels, ils œuvrent pour **acquérir** des sites remarquables et/ou de proximité, pour **gérer** la biodiversité et **sensibiliser** le public à ce patrimoine. Menée de manière concertée, cette politique s'efforce à concilier protection et développement durable des territoires.

Les objectifs liés aux sites ENS sont fixés par la réglementation et sont d'une part la préservation de la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues ; d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; et d'autre part l'ouverture des sites au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour mettre en œuvre cette politique, le département dispose de 2 outils :

- Un outil foncier : le droit de préemption. Il peut être exercé par le département pour l'acquisition de sites d'intérêt écologique.
- Un outil financier : la part départementale de la taxe d'Aménagement (L113-10), obligatoirement affectée à cette politique par un mécanisme de compensation généré par les constructions nouvelles et qui permet de financer l'ensemble de la politique ENS et randonnée du département du Morbihan.

2.2 5 décennies d'histoire de la politique ENS dans le Morbihan (1973-2023)

Dès 1974, les premiers « périmètres sensibles » sont établis dans le Morbihan, par la direction départementale de l'équipement (DDE) recouvrant 68 communes, quasiment toutes sur le littoral. Etablies préalablement aux lois littorale et de protection de la biodiversité de 1976, ces zones homogènes et continues doivent présenter soit un intérêt archéologique/historique/légendaire/pittoresque, soit une richesse naturelle et/ou une vulnérabilité. Dès 1974, l'ouverture au public était annoncée et proposée. Les premières zones de préemption (ZP) sont mises en place petit à petit, et les acquisitions foncières débutent.

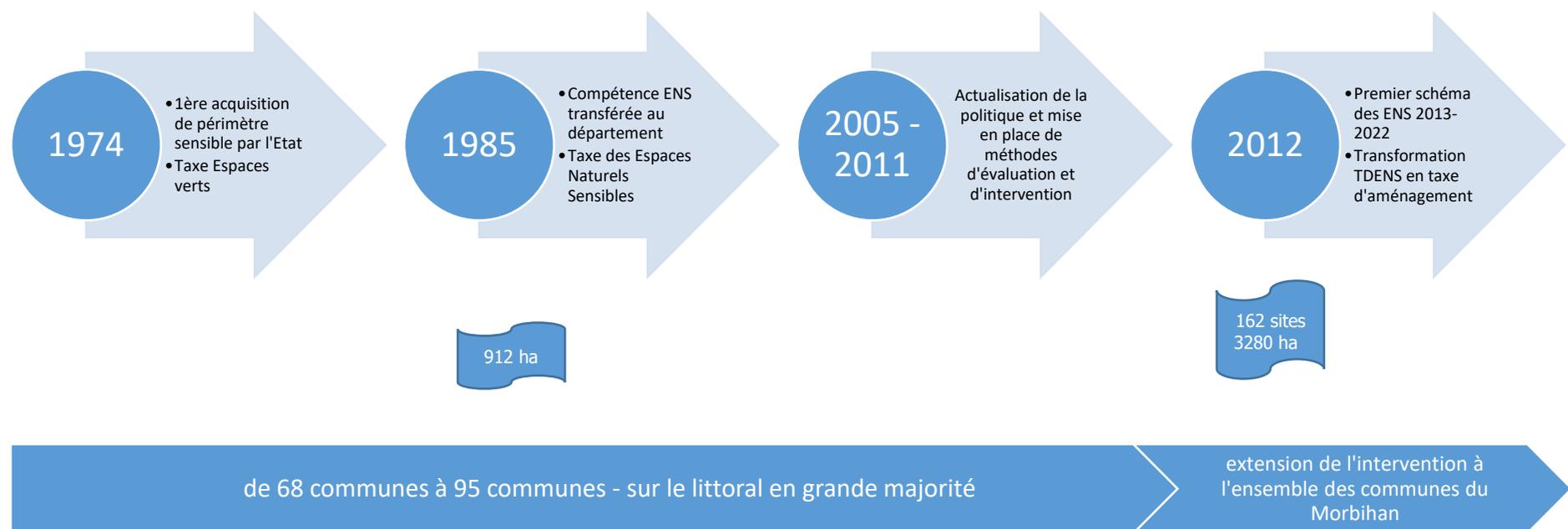
En 1985, avec la loi du 18 juillet, la compétence est transférée au département et le service ENS est créé. La taxe des espaces naturels sensibles (TDENS) vient remplacer la taxe des espaces verts. Le Conseil général (à l'époque) décide de ne pas mettre en place de nouvelles zones de préemption et de ne pas étendre les zones d'applicabilité de la TDENS à l'ensemble du territoire. Les acquisitions foncières du département se développent (75 ha par an environ entre 1985 et 2005), en suivant une logique de préservation du paysage littoral.

En 2005, émerge une volonté au sein du Conseil général de structurer la politique ENS et de la faire évoluer. L'objectif est de construire une politique d'aménagement, d'ouverture au public et d'animation des sites, d'acquisition foncière plus ciblée et volontariste sur les enjeux biodiversité et de gestion durable des sites acquis.

De 2008 à 2012, le département construit sa politique : il élabore une méthode de hiérarchisation des sites, repositionne la politique à l'échelle du Morbihan, développe des partenariats et crée le programme d'animations gratuites Côtes & Nature en 2009. Entre 2011 et 2012, il rédige son premier schéma départemental des ENS pour définir ses enjeux et priorités à moyen terme et élargit le périmètre de perception de la TDENS (2011) à l'ensemble du Morbihan. Cette période suit les travaux de création de la charte nationale des ENS, établie par l'Assemblée des Départements de France en 2006 et anticipe la mutation de la TDENS en taxe d'aménagement (TA).

Ainsi, en 2012, le premier schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles du Morbihan voit le jour. Il a pour ambition de rendre plus lisible la politique en matière d'espaces naturels sensibles (enjeux de communication), d'améliorer la cohérence et rendre plus efficaces les actions en mettant en relation les différents acteurs (enjeux de mutualisation) et en mettant en place un véritable réseau de sites à l'échelle du territoire (enjeux de préservation). Il propose et valide la mise en œuvre des actions pour la période 2013 – 2022.

Schéma synthétique de la politique ENS du Morbihan (1974-2022)



2.3 Evaluation du schéma des Espaces Naturels Sensibles 2013 – 2022

Une évaluation du schéma 2013-2022 a été réalisée avec l'aide d'une structure indépendante (BRL Ingénierie). Ce bilan – évaluation avait pour objectifs de faire le point sur la situation et de proposer des recommandations pour l'actuel schéma, via notamment un état des lieux du patrimoine naturel morbihannais et un parangonnage réalisé auprès d'autres départements. Les résultats de l'évaluation sont présentés ici de façon synthétique en quelques chiffres clés.

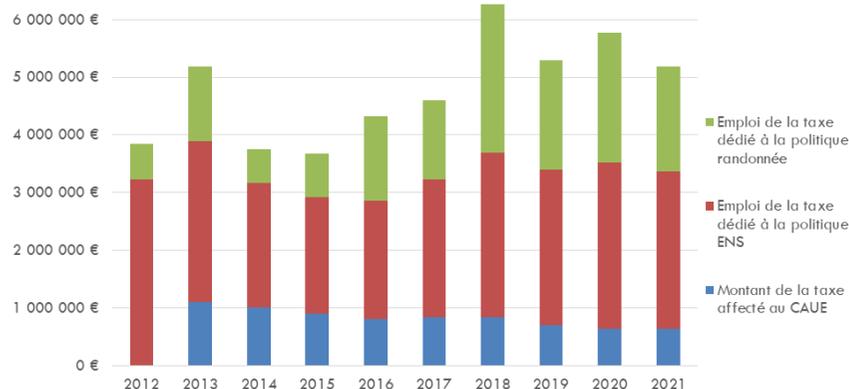
Pour mémoire, le schéma des ENS 2013-2022 était structuré en 8 grands axes, détaillés en 50 plans d'actions et 264 actions liées. 95 indicateurs étaient définis. Il poursuivait 4 enjeux : préserver les espèces, habitats et paysages, construire un réseau équilibré, sensibiliser et éduquer le plus grand nombre et s'engager dans des programmes et plans de conservation de la biodiversité.

Globalement la mise en œuvre du schéma a été complexe à évaluer en l'absence d'objectifs chiffrés et d'une estimation financière du coût du schéma. Le tableau ci-après synthétise le bilan des actions réalisées / non réalisées au regard des 8 axes. L'évaluation financière a été faite en analysant l'utilisation des recettes de la taxe d'aménagement finançant 3 politiques : les ENS, la randonnée et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Elle est présentée dans les graphiques suivants. Pour les politiques relatives à la randonnée et aux ENS, la part des recettes allouées à chaque politique est variable et sans répartition fixe entre ces 2 volets.

Les principaux postes de dépenses sur cette période pour la politique ENS sont les investissements et la gestion sur les sites ENS, l'acquisition de nouvelles parcelles, le financement des études liées à la connaissance, les subventions aux collectivités et associations pour accompagner la gestion des sites ENS et des sites labellisés, les cotisations statutaires aux syndicats mixtes du PNR et des dunes sauvages de Gâvres à Quiberon.

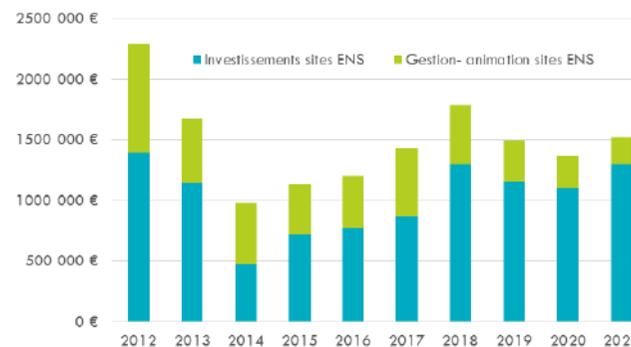
En 2022, le taux de la TDA permettant de financer cette politique a été portée de 1,1 à 1,5 % afin de poursuivre et d'intensifier l'ambition d'intervention au titre des politiques ENS et randonnée. Cette ambition politique, portée par un contexte sociétal de demande de nature de plus en plus importante, a été complétée par un abondement par les fonds propres du Département de la politique ENS et randonnée (+ 600 000 € en 2022).

Évolution des emplois de la taxe pour les politiques ENS, Randonnée, et pour le CAUE



Source : BRLi, à partir des données des comptes d'activités et d'utilisation de la TA du Morbihan

Evolution des montants dédiés à la gestion des ENS (hors subvention)



Ce graphique ci-dessus présente en bleu les travaux sur les ENS en investissement et en vert l'entretien courant et les prestations d'animations. Il montre une fluctuation importante des dépenses, qui sont liées à des projets de restauration, par exemple le marais de Suscinio, en 2016 ou d'aménagements spécifiques.

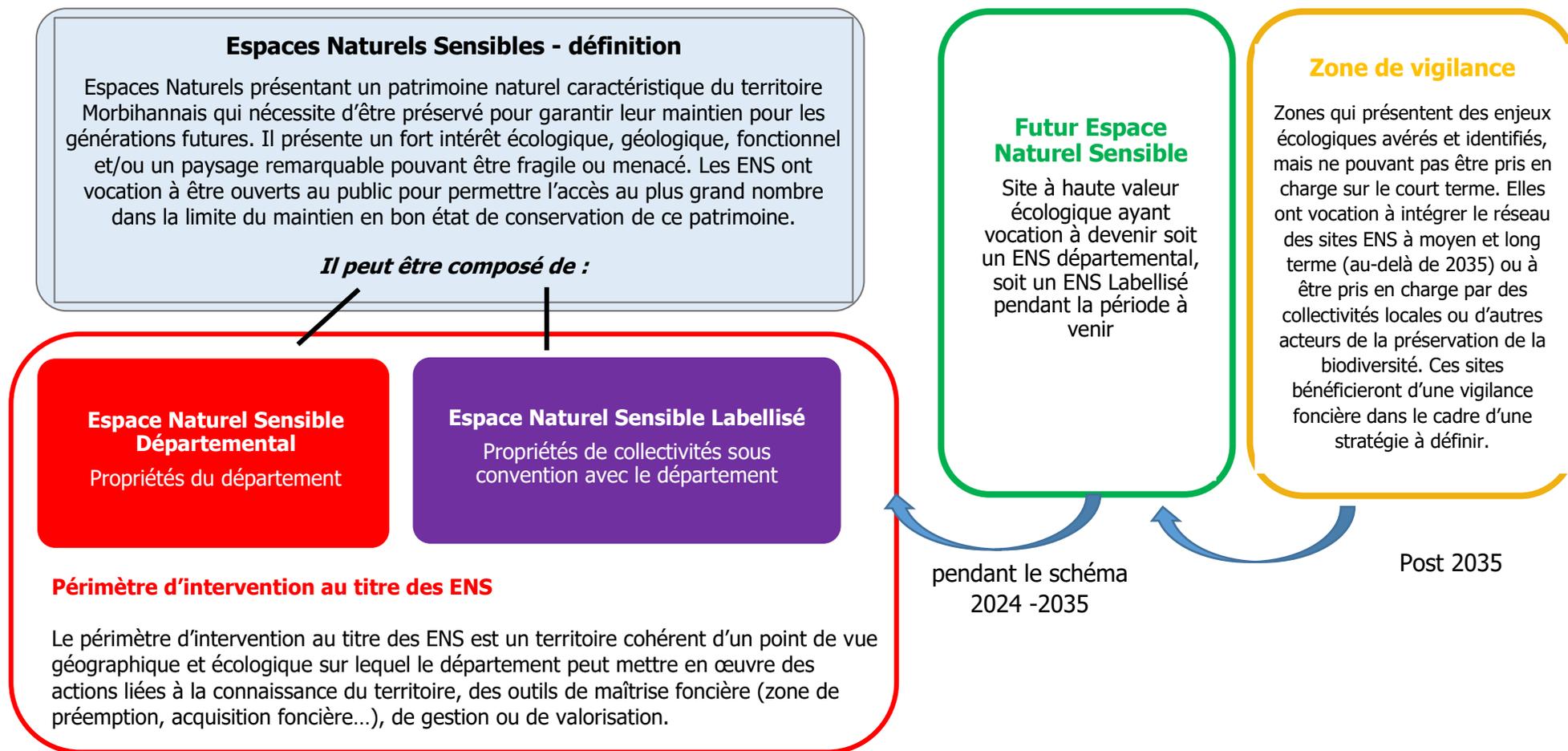
| | Réalisé | En partie | Non Réalisé | Sans objet | Eléments explicatifs |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|-------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 - Développer la connaissance du patrimoine naturel et géologique du Morbihan | 25% | 43% | 30% | 2% | Des travaux ont été menés sur la connaissance (sauf pour la géologie), via des partenariats mais ces partenariats ont fortement décliné à partir de 2016. Les ENS ont bénéficié d'inventaires (habitats, flore, mammifères, papillons, oiseaux) mais certains groupes sont peu renseignés comme les odonates, les amphibiens et les reptiles. |
| 2 - Préserver par la maîtrise foncière un patrimoine naturel et géologique remarquable | 15% | 50% | 30% | 5% | Les zones de préemption et le réseau de sites continuent de se développer/préciser mais assez lentement. Parmi les 86 « futurs ENS » d'intérêt dont 55 correspondaient à de réels nouveaux : 6 nouveaux sites ont été acquis. 3 autres sites ont été acquis par opportunité comme par exemple les landes de Crano. |
| 3 - Créer un réseau de sites labellisés Espaces Naturels Sensibles | 29% | 57% | 14 % | 0% | Une convention de gestion pour les sites labellisés ENS a été formalisée mais le dispositif s'est peu développé par manque de temps d'animation. 8 nouveaux sites du conservatoire du littoral ont été créés pendant ces 10 années portant à 32 le nombre de sites labellisés exclusifs au CEL et 8 sites communaux ont été labellisés. |
| 4 - Assurer le bon état de conservation des espaces naturels sensibles | 39% | 29% | 29% | 2% | Les 3 gestionnaires ENS ont une implication forte sur tout le réseau des sites ENS afin de garantir le bon état de conservation des milieux naturels, malgré une délégation de gestion de certains sites. Les sites sont gérés de manière très opérationnelle mais il manque une vision plus globale et de long terme des actions de gestion, notamment au regard des enjeux du changement climatique. |
| 5 - Accueillir les publics dans les Espaces Naturels Sensibles | 11% | 43% | 46% | 0% | Les sites sont tous ouverts au public, plus ou moins aménagés. La fréquentation est mal connue et reste peu maîtrisée, malgré la mise en place d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). |
| 6 - Promouvoir la politique départementale de préservation des patrimoines naturel, géologique et paysager | 8% | 45% | 48% | 0% | La promotion de la politique ENS est très faible : il n'y a eu que très peu de communication autour du schéma. Elle a été animée principalement à travers le programme d'animations « Cotes & Nature » (entre 150 et 250 animations par an sauf en 2020 et 2021) et par le conventionnement avec les structures de l'EEDD. |
| 7 - S'engager dans des programmes de préservation du patrimoine naturel, géologique et paysager | 43% | 35% | 18% | 5% | Le département s'est engagé dans des programmes de cadre national (N2000, RBI, PNA) mais a peu suivi les travaux régionaux (Stratégie régionale biodiversité, création de l'ABB, observatoires régionaux...). |
| 8 - Assurer la gouvernance et l'évaluation continue des engagements du schéma | 25% | 29% | 36% | 11% | La gouvernance politique du schéma a été délaissée. Un suivi a été engagé par le service mais les résultats n'ont pas été réellement valorisés. Les ressources humaines apparaissent très limitées par rapport aux ambitions du schéma et aux modalités de gestions actuelles. |

Par ailleurs, d'autres actions cohérentes et bénéficiant à la biodiversité, non identifiées par le schéma des ENS 2012-2023, ont été menées durant cette période et ne sont pas comptabilisées dans cette synthèse : suivi du projet du classement UNESCO, gestion des mesures compensatoires, suivi et mise en œuvre des conventions partenariales avec les structures forestières et régimes d'aides liés à la gestion forestière privée, suivi et développement des actions liées aux milieux aquatiques, à la politique bocagère, ...

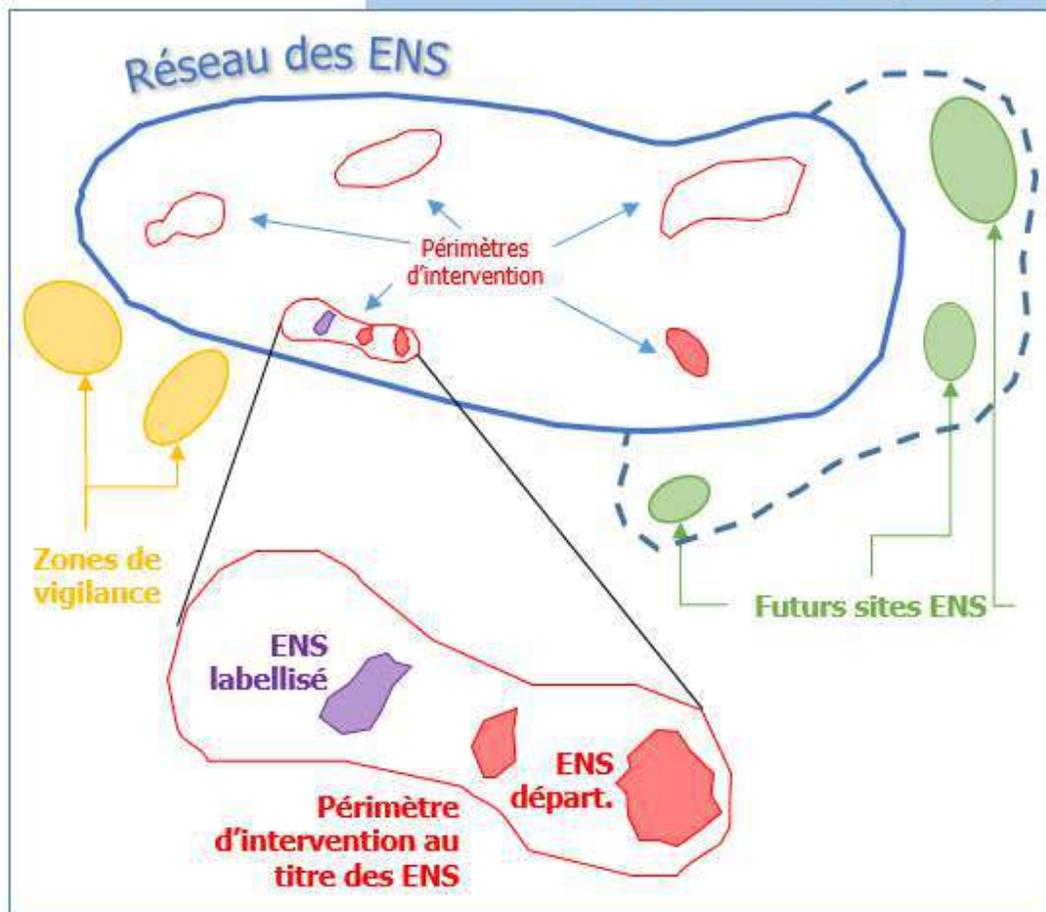
3 Espaces Naturels Sensibles : au cœur de la préservation du patrimoine morbihannais

3.1 Définition du réseau des Espaces Naturels Sensibles

Le réseau des Espaces Naturels Sensibles a été revu et refondé en différents périmètres pour gagner en lisibilité et en cohérence au regard du nombre élevé des sites, des différences d'états d'avancement de leurs constitutions liées aux acquisitions de terrains et à la mise en œuvre des actions de gestion. L'ensemble des sites ENS a fait l'objet d'une définition de périmètres d'intervention. La définition de ces enveloppes a permis notamment de regrouper plusieurs sites ENS historiques et de les adapter aux zones de préemptions déjà créées. Au-delà des sites de ce réseau ENS, de nombreuses propositions de sites d'intérêt écologique ont été identifiés. Elles ont vocation à devenir soit des futurs ENS, soit à intégrer des zones de vigilance.



Réseau des ENS - Schéma de principe



Précisions complémentaires :

Les **Périmètres d'Intervention** correspondent à des zones larges d'extension possible des ENS actuels, cohérents avec les zones de préemptions quand elles sont définies. Ces zones de préemptions, concertées avec les communes, pourront faire l'objet d'extensions dans les limites du périmètre d'intervention.

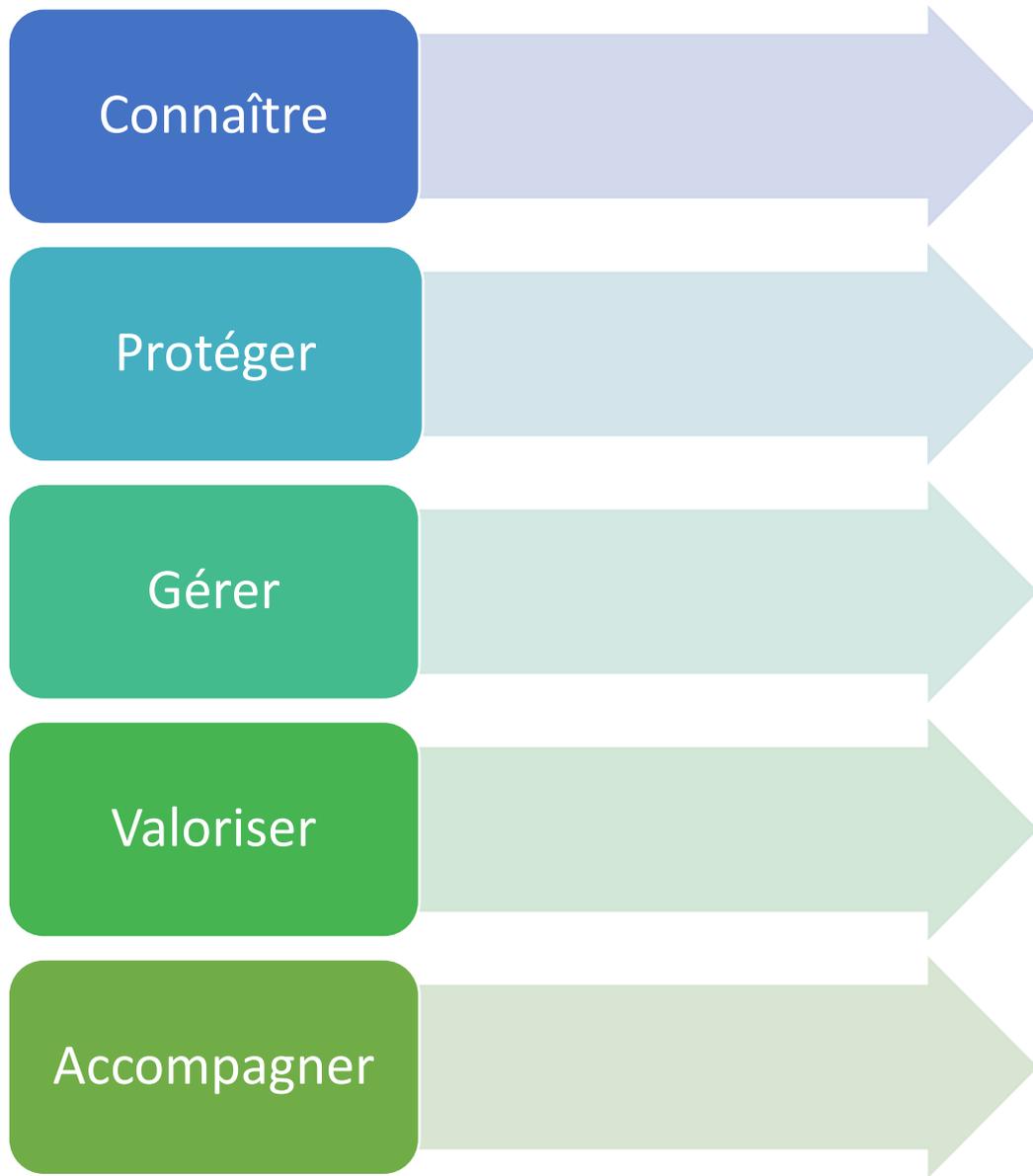
Au sein d'un même périmètre, on peut trouver soit des **propriétés départementales** déjà acquises au titre des ENS, soit des parcelles communales, **pouvant être labellisées ENS** si la gestion mise en œuvre est cohérente avec la préservation de la biodiversité.

Au-delà de ces périmètres, des propositions de sites d'intérêt écologique ont été recensées par le département avec l'aide de nombreux partenaires. Ces propositions de sites d'intérêt écologique ont été hiérarchisées en fonction du patrimoine naturel connu sur ces sites et des pressions qui s'exercent sur la biodiversité. Ces propositions feront étudiées plus finement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie foncière pour devenir soit de futurs sites ENS (sites prioritaires pour une intervention du département entre 2024 et 2035) soit des zones de vigilances (pas d'intervention avant 2035, à l'exclusion d'une surveillance foncière).

Pour l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels, le maintien ou la restauration de la biodiversité sur les sites passe par 4 verbes d'actions connus de tous. Ainsi sur les périmètres d'interventions et les futurs sites ENS qui seront retenus à l'issue de la stratégie foncière, il s'agira de les mettre en œuvre.

1. **Connaître**, en mettant en œuvre des diagnostics sur les périmètres cibles pour identifier les enjeux de conservation des habitats, de la faune et de la flore.
2. **Protéger**, en assurant notamment une maîtrise foncière par l'acquisition de sites, ou le conventionnement avec d'autres propriétaires.
3. **Gérer**, en assurant une gestion permettant le maintien en bon état de conservation des milieux naturels et espèces du site, dès lors que la surface acquise est suffisante. La gestion pourra être définie pour chaque territoire au sein de documents de gestion partagés avec les acteurs locaux
4. **Valoriser**, en ouvrant le site au public permettant ainsi une découverte de la nature tout en assurant une protection des milieux.

Au-delà de ces actions mises en œuvre concrètement sur le terrain par le département. Les gestionnaires d'espaces naturels s'engagent à **accompagner** les acteurs du territoire afin qu'ils s'approprient les enjeux environnementaux de chaque site.



3.2 Identification des priorités d'intervention au regard du patrimoine naturel

Dans le cadre de la révision du schéma des ENS, une méthode d'identification, de hiérarchisation et de priorisation des propositions de sites d'intérêt écologique et des Espaces Naturels Sensibles a été établie⁷ pour définir les futurs secteurs d'intervention du département et prioriser les Espaces Naturels existants. Elle fait suite à la première méthode établie en 2008 – 2010 pour l'élaboration du premier schéma et a permis la prise en compte de nouvelles données de connaissances et de pressions sur le patrimoine naturel.



Un premier travail d'identification de sites d'intérêt écologiques a permis de répertorier 174 propositions de sites. Celles-ci sont issues à la fois des remontées d'information des partenaires consultés, mais aussi de la connaissance acquise par le département au fil des années sur des sites à enjeux.

Puis, une approche méthodologique a été appliquée pour classer les sites en fonction de critères déterminés spécifiquement par les enjeux écologiques du patrimoine naturel :

- **Faune /flore remarquable** avec le recensement des espèces patrimoniales répertoriées dans les listes rouges régionales, nationales voire européennes afin de prendre en considération les espèces menacées. Les données ont été récupérées auprès des partenaires, ainsi que la base de données « Biodiv Bretagne » et du Conservatoire Botanique National de Brest (CBN).
- **Habitats** avec l'identification des types de végétation à enjeux (proposé par le CBN) et la prise en compte de la trame mammifères de Bretagne (Groupe Mammalogique Breton).
- **Responsabilité biologique.** Celle-ci est définie au regard de la liste régionale de Bretagne pour la Faune (données OEB) et la liste établie à l'échelle départementale pour la Flore (données CBN).
- **Intérêt géologique et intérêt paysager.** Ces 2 critères recensent les enjeux classés ou inscrits au titre de ces patrimoines (données Etat).

Pour accompagner la priorisation des sites, des critères de vulnérabilité face aux menaces pesant sur la biodiversité ont été identifiés, de façon à proposer une intervention prépondérante sur les sites vulnérables :

- **Changement climatique** : recul du trait de côte (DDTM), risque incendies (DRAAF).
- Présence **d'Espèces Exotiques Envahissantes.**
- **Pressions anthropiques** : fréquentation évaluée à partir de la population communale et au nombre de lits marchands touristiques dans la commune (Insee/Morbihan tourisme).
- **Risque d'artificialisation** : présence de l'urbanisation à proximité immédiate du site, moins de 50 m.

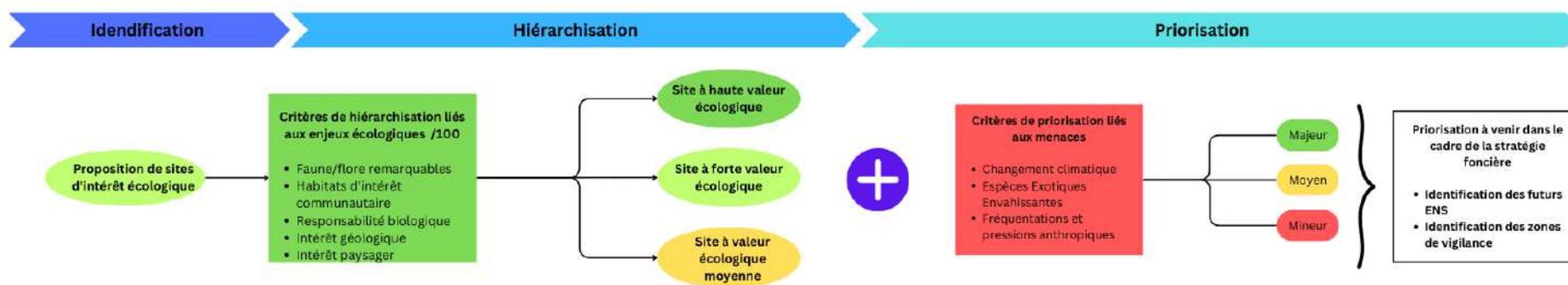
⁷ Delacotte M., 2023. Elaboration, évaluation et mise en œuvre d'une méthode d'identification, de hiérarchisation et de priorisation des futurs Espaces Naturels Sensibles du Morbihan.

A partir de ces éléments, une notation a été définie sur 100 points pour les critères écologiques et sur 20 points pour les critères liés aux menaces.

Ce classement et cette méthode a permis de classer et donc prioriser les Espaces Naturels Sensibles. Elle permettra également d'identifier, à l'issue de la stratégie foncière et parmi les 174 propositions de sites :

- Les futurs sites Espaces naturels Sensibles,
- Les sites restants en zone de vigilance,
- Eventuellement d'exclure les sites non pertinents pour l'intervention du département, comme par exemple des sites localisés sur du Domaine Public Maritime (compétence de l'Etat) ou des périmètres d'intervention déjà en compétence du Conservatoire du littoral.

Le schéma suivant présente la méthodologie de sélection prévue :



3.3 Présentation du réseau des Espaces naturels sensibles

- Les 103 ENS du département

Le tableau en annexe 1 présente les Espaces Naturels Sensibles de façon détaillée classés selon la méthode de hiérarchisation et priorisation au regard de leur patrimoine naturel et des menaces associées. Le classement permet notamment de mettre en avant les sites à haute valeur écologique et dont les enjeux de participation au maintien des espèces et habitats menacés sont prépondérants.

Ce tableau annexé présente également l'avancée de mise en place de ces sites que ce soit en termes de Connaissance / Protection / Gestion et Valorisation.

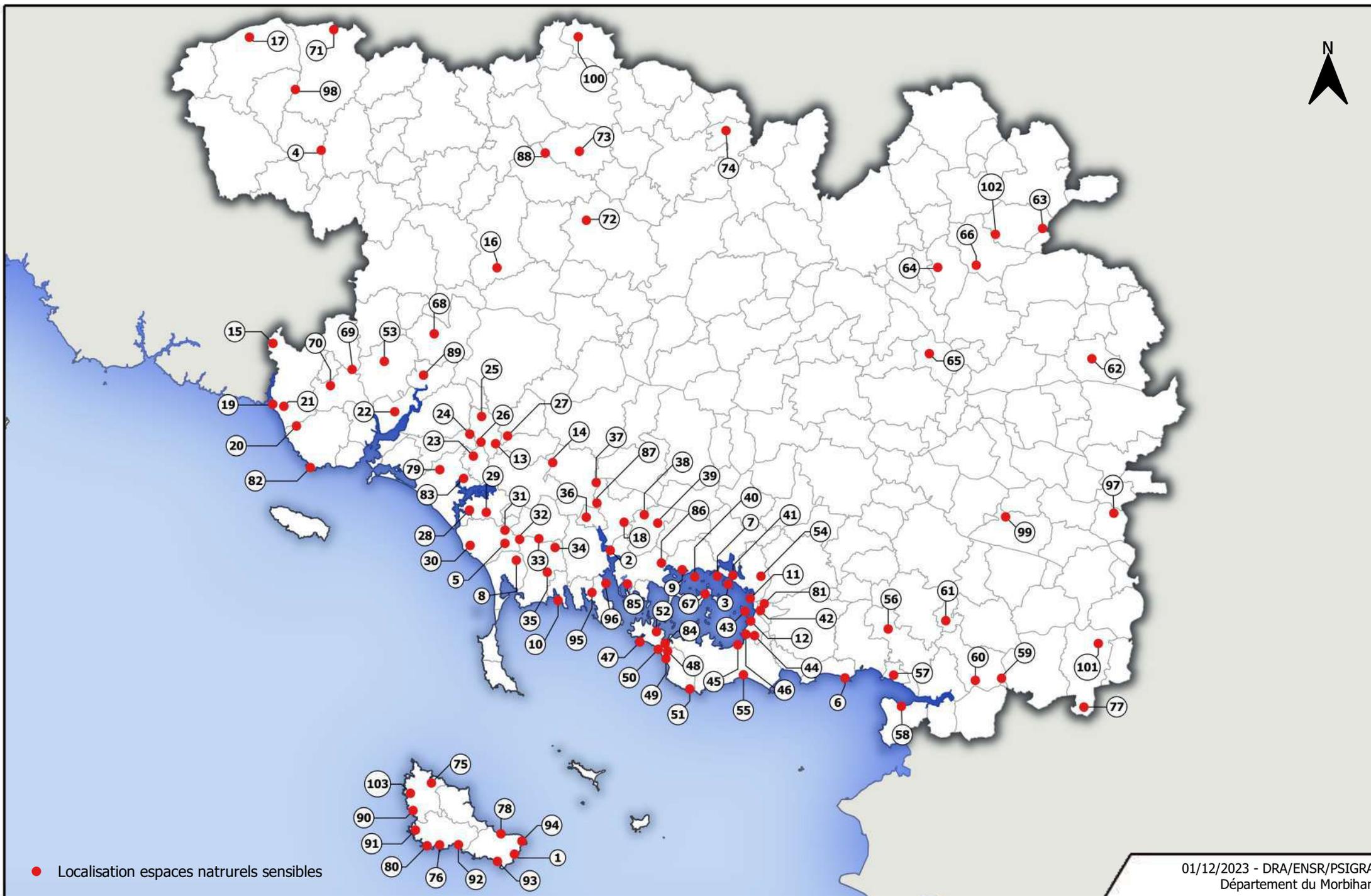
| Numéro | Nom de l'ENS | Communes d'implantation |
|--------|-----------------------------------------|-----------------------------|
| 1 | Pointe de Kerzo-Port Maria | LOCMARIA |
| 2 | Kernours | LE BONO |
| 3 | Ile de Boède | SÉNÉ |
| 4 | Vallée de l'Elle-Bois de Sainte-Barbe | LE FAOUËT-PRIZIAC |
| 5 | Forêt d'Er Varquez | ERDEVEN |
| 6 | Dune de Landrezac | DAMGAN |
| 7 | Ile de Boëdic | SÉNÉ |
| 8 | Lann Cosquer | PLOUHARNEL |
| 9 | Landes du Gravellic | ARRADON |
| 10 | Marais de Kervillen | LA TRINITE-SUR-MER |
| 11 | Presqu'île de la Villeneuve | SÉNÉ |
| 12 | Marais de Lasné | SAINT-ARMEL |
| 13 | Bois et Landes du Cosquer | NOSTANG |
| 14 | Landes et étang du Crannic | BREC'H-LANDAU-LOCOAL-MENDON |
| 15 | Rive de la Laïta | GUIDEL |
| 16 | Lande de Bubry | BUBRY |
| 17 | Lande de Minez Cluon | GOURIN |
| 18 | Landes du Téo | PLUNERET |
| 19 | Dune du Pouldu | GUIDEL |
| 20 | Lannédec - Fort Bloqué | GUIDEL-PLOEMEUR |
| 21 | Marais du Petit et du Grand Loc'h | GUIDEL |
| 22 | Marais du Plessis et de la Goden | LANESTER |
| 23 | Landes du Folive et du Léty | SAINTE-HELENE |
| 24 | Étang de Rodes et Mané er Houët | MERLEVENEZ-NOSTANG |
| 25 | Saint-Symphorien | NOSTANG |
| 26 | Bois et Landes de Rémoulin - La Gouarde | NOSTANG |
| 27 | Les landes du Listoir | LANDEVANT |
| 28 | Landes de Bignac | BELZ |
| 29 | Lann Poul Bili | BELZ |
| 30 | Massif dunaire d'Erdeven | ERDEVEN |
| 31 | Forêt et prairies de Coët-Er-Lann | ERDEVEN |
| 32 | Marais et Landes de Brahen | ERDEVEN-CARNAC-PLOEMEL |
| 33 | Bois et Landes de Pont-Ninez | CARNAC-PLOEMEL |
| 34 | Bois de Kergouret | CARNAC |
| 35 | Bois du Moustoir et du Manio | CARNAC |
| 36 | Vallon du reclus | AURAY |
| 37 | Verger de Saint-Dégan | BREC'H |
| 38 | Les bois de la Vallée du Sal | PLOUGOUMEL |
| 39 | Bois de Loperhet | PLOUGOUMEL |
| 40 | Iles Logoden | ARRADON |
| 41 | Presqu'île de Port-Anna | SÉNÉ |
| 42 | Étang et Marais de la Villeneuve | LE HÉZO-SAINT-ARMEL |
| 43 | Ile Tascon | SAINT-ARMEL |
| 44 | Prairies du Motenno | SARZEAU-SAINT-ARMEL |
| 45 | Marais du Duer | SARZEAU |
| 46 | Marais de Ludré | SARZEAU-SAINT-ARMEL |
| 47 | Le Petit Mont et Dunes de Kerjouanno | ARZON |
| 48 | La saline | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS |
| 49 | Landes du Rohu | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS |
| 50 | Dunes de Kerver | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS |
| 51 | Les Prairies de la Pierre Jaune | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS |
| 52 | Pen Castel | ARZON |

| Numéro | Nom de l'ENS | Communes d'implantation |
|--------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| 53 | Bois de Kério | CAUDAN |
| 54 | Réserve Nationale de Séné (Propriétés départ | SÉNÉ |
| 55 | Marais de Suscinio | SARZEAU |
| 56 | Étang de Pen Mur | MUZILLAC |
| 57 | Zone humide des Prières et les Granges | BILLIERS |
| 58 | Marais du Branzais et de Men Armor | PÉNESTIN |
| 59 | Le Pont suspendu | MARZAN |
| 60 | Le commun Brunel | MARZAN |
| 61 | Prairie des Lots | LE GUERNO |
| 62 | Landes de Monteneuf | MONTENEUF |
| 63 | Landes et bois du jardin aux Moines | NEANT-SUR-YVEL |
| 64 | Beaumont | TAUPONT |
| 65 | Lande de la Hye | VAL D'OUST |
| 66 | Les Baux de Caulnes | LOYAT |
| 67 | Ile d'Arz | ÎLE-D'ARZ |
| 68 | Forêt de Trémelin | INZINZAC-LOCHRIST |
| 69 | Forêt des rives du Scorff et du Scave | QUÉVEN-GESTEL-PONT-SCORFF-CLÉGUER |
| 70 | Bois de Ronquédo | QUÉVEN |
| 71 | Landes et tourbières de la calotte Saint-Joseph | LANGONNET |
| 72 | Landes du Crano | PLUMÉLIAU-BIEUZY |
| 73 | Roc'h et Petit Messulec | MALGUÉNIAC |
| 74 | Forêt de Branguily | GUELTAS |
| 75 | Ria de Sauzon | SAUZON |
| 76 | Port Kérel-Grand Village | BANGOR |
| 77 | Étang de Kernevy | SAINT-DOLAY |
| 78 | les Grands Sables | LOCMARIA |
| 79 | Bois et landes de Plouhinec à Merlevenez | MERLEVENEZ-PLOUHINEC |
| 80 | Pointe du Talut - Belle-île | BANGOR |
| 81 | Pointe de la Garenne | LE HÉZO |
| 82 | Pointe du Talud - Ploemeur | PLOEMEUR |
| 83 | Bois et Landes de Berringue et Nestadio | PLOUHINEC-SAINT-HELENE |
| 84 | Le Net | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS |
| 85 | Touvern | BADEN |
| 86 | Étang de Pomper | BADEN |
| 87 | Les rives du Loc'h | AURAY |
| 88 | Rives de la Bonne Chère et de la Sarre | GUERN |
| 89 | Bois et rives du Blavet | LANESTER-HENNEBONT |
| 90 | Bordebann-Kerlédan | BANGOR |
| 91 | Port Coton-Vazen | BANGOR |
| 92 | Herlin Baluden | BANGOR |
| 93 | Pointe du Skeul - Port Loscar | LOCMARIA |
| 94 | Kerdonis | LOCMARIA |
| 95 | Landes et Marais de Kercadoret | LOCMARIAQUER |
| 96 | Landes et Marais de Kerlevarec | LOCMARIAQUER |
| 97 | Versants de l'Oust-Mortier de Glénac | SAINT-VINCENT-SUR-OUST |
| 98 | Vallée et bois de Kermotten Vhan | LE SAINT |
| 99 | Grées de Pluherlin à Saint-Jacut-les-Pins | PLUHERLIN-MALANSAC SAINT-JACUT-LES-PINS |
| 100 | Forêt de Québécois | SAINT-AIGNAN |
| 101 | La Corrois - Marais du Rohu | BÉGANNE-NIVILLAC-RIEUX SAINT-DOLAY-ALLAIRE-THÉHILLAC |
| 102 | Landes de Kermagaro | NEANT-SUR-YVEL |
| 103 | L'Apothicaierie | SAUZON |



MORBIHAN

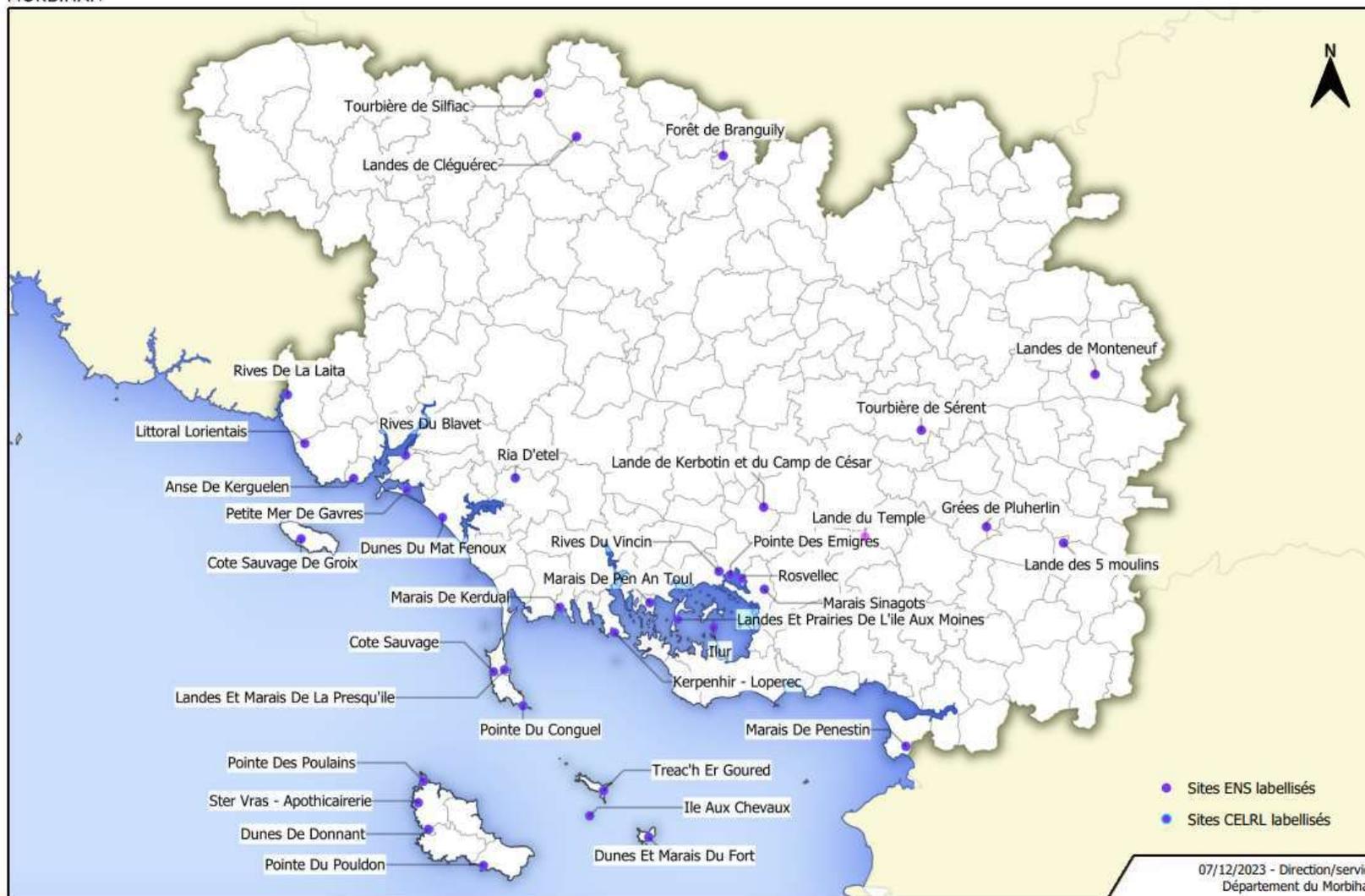
ESPACES NATURELS SENSIBLES



- Les sites ENS labellisés

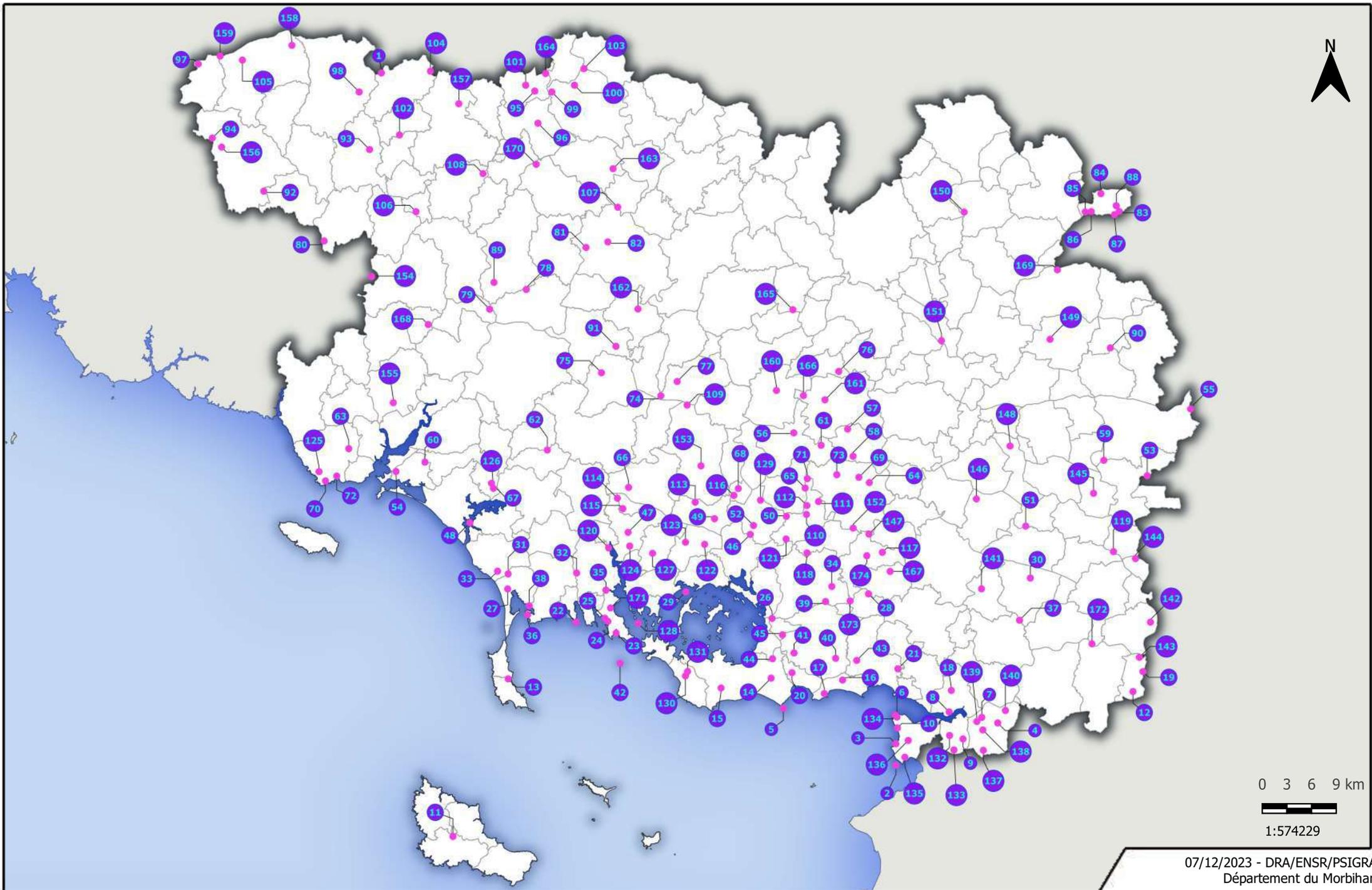


LES SITES LABELLISÉS DU DÉPARTEMENT



36 sites écologiques propriétés de communes (8) ou du conservatoire du littoral (28) sont aujourd'hui labellisés au titre des ENS et accompagnés financièrement pour leur gestion.

PROPOSITION DE SITES D'INTERET ECOLOGIQUE



| | | | | | | | |
|----|----------------------------------------|----|-------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------|
| 1 | Landes et tourbière de Ker Sainte-Anne | 45 | Prairies et bois de Lezuis | 89 | Saint-Yves | 133 | Ruisseau du Corolet |
| 2 | Ile à Bacchus | 46 | Prairie de Kereliza | 90 | La Priaudais | 134 | Fourrés - pointe du Halguen |
| 3 | Maresclé | 47 | Prairies de Kergoho | 91 | Mine de Saint-Maudé | 135 | Le Lesté |
| 4 | Bois du Chat | 48 | Pointe de Larmor | 92 | Vallée de Saint-Antoine | 136 | Bois et pré des Marais |
| 5 | Pointe de Penvins | 49 | Prairie de Couëdic | 93 | Étang de Priziac | 137 | Bois de Coët Castel |
| 6 | Prairies de Mearzenne | 50 | Prairies de Kerocard | 94 | Boudoubanal en Guiscriff | 138 | Bois du Guerny |
| 7 | Coulée du Bourg | 51 | Vallée de l'Arz | 95 | Zone humide de Ker Anna | 139 | Coulée de Kerosten |
| 8 | Étier de Kerdavid | 52 | Landes de Catric | 96 | Bois de Coët en Fao | 140 | Étier du Ran-Coët |
| 9 | Boisements de la Noë des Mouches | 53 | La Ville aux Aînés | 97 | Tourbière de Queidel | 141 | Landes de Limerzel |
| 10 | Falaise de la Mine d'Or | 54 | Prairie de Kervihan | 98 | Tourbière de Cosclunff-Saint Brandan | 142 | Marais de Rieux |
| 11 | Les Landes de Runello | 55 | La Ville Autoir | 99 | Bois de Squel et de Boduic | 143 | Marais de Théillac |
| 12 | Étang du Rocher | 56 | Landes humides de Kermizer-Croix peinte | 100 | Bod Er Bars | 144 | Bois Grée de la Beau Louise |
| 13 | Zone Humide du Petit Rohu | 57 | Bois de Penclen | 101 | Tourbière de Guervézo | 145 | La crête des Fougerêts |
| 14 | Prairies et boisements de Bodérin | 58 | Bois de Kerfily | 102 | Lande tourbeuse de St-Guen en St-Tugdual | 146 | Tourbière du Grand Gournava |
| 15 | Bois de Villeneuve | 59 | Prairie tourbeuse de Couesmé | 103 | Lande tourbeuse de Porh Caton | 147 | Landes de Coët Ruel |
| 16 | Étier de Damgan | 60 | Bassin du Rian | 104 | Zone Humide Saint-Noay | 148 | Landes et Forêt de Censie |
| 17 | Anse de Saint-Gérin | 61 | Landes et bois de Saint-Bily | 105 | Guerveur | 149 | Prairie humide de l'Oyon et étang de Lemo |
| 18 | Vallon du ruisseau de Lantiern | 62 | Prairies de Locmaria | 106 | Pont Calleck | 150 | Étang du château Trô |
| 19 | Marais de la Haye | 63 | Étang du Ter | 107 | Lande de Josafat- Kerdanet | 151 | Vallée de l'Oust à Caruhel |
| 20 | Prairie Le Mar | 64 | Rivière de Pont Guilement | 108 | Rives du Scorff de Lignol à Guémené-sur-Scorff | 152 | Landes d'Elven |
| 21 | Landes de Saint-Mamert | 65 | Saint-Amand | 109 | Kerlande | 153 | Les landes Sud de Grand Champ |
| 22 | Pointe de Kerbihan | 66 | Prairie du Pont Kerjegu | 110 | Zone humide de Saint-Nolff | 154 | Vallée du Scorff à Plouay |
| 23 | Pointe de Brennegi | 67 | Zone humide de Kercadic | 111 | Grayo | 155 | Lann Sevelin |
| 24 | Marais du Falzen | 68 | Zones humides de la Fontaine de Cranhuac | 112 | Landes de Tannay | 156 | Vallon de Pont Person |
| 25 | Marais de Kerinis | 69 | Pont-Bilio | 113 | Prairies de Kerhéro | 157 | Bocage de Quénécouer, Kercabel |
| 26 | Île d'Inézic | 70 | Étang de Le Pérello | 114 | Landes de Kerospic | 158 | Lande de Conveau |
| 27 | Prairie du Bégo | 71 | Kerhern | 115 | Landes de Saint-Anne-d'Auray | 159 | Lande de Lentégant |
| 28 | Landes de Coëdigo | 72 | Marais de Pen Palud | 116 | Bois de Meucon | 160 | Crêtes de Saint-Jean-Brévelay |
| 29 | Île d'Irus | 73 | Landes de Bodérin | 117 | Prairies de Kerhouarn | 161 | Les landes de Plumelec |
| 30 | Le Chêne au Tertre | 74 | Zone humide des Trois Croix | 118 | Rangogo | 162 | Landes de Manéguen |
| 31 | Étang de Loperhet | 75 | Petit Bois | 119 | Marais de Coinanton | 163 | Zones humides de Kerlias et Treuguy |
| 32 | Baie de Saint-Jean | 76 | Lande tourbeuse de la Haye | 120 | Marais du Petit Mont | 164 | Tourbière et lande de Guernauter |
| 33 | Étang de Kergroz | 77 | Vallon du Talhouët | 121 | Boterff Kerglaz | 165 | Lande de Vachegare |
| 34 | Lande de Kergounioux | 78 | Kerleguennec | 122 | Prairie de Porh Priendo | 166 | Crêtes de Plumelec |
| 35 | Étang du Roc'h Du | 79 | Pont Ty PLanch | 123 | Mané Coëdigo | 167 | Lande de Bray |
| 36 | Saint-Colomban | 80 | Vallée de l'Ellé en amont de la Roche du Diable | 124 | Zone humide de Bransquel | 168 | Carrière de Calan |
| 37 | Marais de l'étier | 81 | Gamblen | 125 | Lande de Kerroch | 169 | Landes de Campénéac |
| 38 | Zone humide du Pô | 82 | Lann Jacques | 126 | Prairies de Notre Dame de la Pitié | 170 | Zone tourbeuse du Spiric |
| 39 | la Croix de la Lande/Grego | 83 | Lande des Grios | 127 | Prairie humide du Len | 171 | Kerouarc'h |
| 40 | Lande de Lamblat | 84 | Landes du Rocher | 128 | Îles du Grand et Petit Veizit | 172 | Marais de la Vilaine |
| 41 | Marais de lamblat | 85 | Lande des Rues Ruelland | 129 | Landes du Camp de César | 173 | Landes et étangs de Lauzach |
| 42 | Ile de Méaban | 86 | Lande de Sous la Haie | 130 | Étang de Kerpont | 174 | Lande du Moulin |
| 43 | Marais du Prieuré | 87 | Lande de la Forge Rouge | 131 | Prairies humides de Botpenal | | |
| 44 | Keruhel | 88 | Landes du Lohis | 132 | Etier du Foy | | |

3.4 Les objectifs et engagements pour le réseau des Espaces Naturels Sensibles d'ici 2035



GESTION

- Poursuivre et renforcer la gestion des Espaces naturels sensibles du Morbihan en intégrant les enjeux du changement climatique
- Développer la labellisation de nouveaux sites ENS pour la préservation de la biodiversité



PROTECTION ET MAÎTRISE FONCIÈRE

- Déployer une stratégie foncière pour une meilleure protection du patrimoine naturel morbihannais



CONNAISSANCE ET STRATÉGIE

- Améliorer et partager l'acquisition de connaissances sur les patrimoines naturel, géologique et paysager



VALORISATION / OUVERTURE AU PUBLIC

- Concilier les différents usages présents sur les sites ENS avec la préservation des écosystèmes
- Accueillir et sensibiliser les publics dans les ENS pour permettre la reconnexion à la nature

PRINCIPALES ACTIONS

2035

1. Gestion des 103 ENS en partenariat avec les acteurs locaux
2. Doter 20 sites ENS de plans de gestion
3. Caractériser et identifier le rôle des ENS face au changement climatique
4. Poursuivre le partenariat avec les communes et le conservatoire du littoral

1. Créer 20 nouveaux sites ENS supplémentaires d'ici 2035
2. Acquérir 600 ha de surface complémentaire
3. Mettre en place une stratégie foncière

1. Etablir une programmation de la connaissance naturaliste sur les sites ENS
2. Pérenniser les partenariats avec les acteurs du réseau des observatoires de la faune, de la flore et des habitats
3. Communiquer sur les habitats et espèces présents sur les sites ENS

1. Caractériser les usages présents sur les sites ENS et travailler à une méthode d'encadrement de ces derniers
2. Mettre en place une stratégie d'accueil et un plan de communication pour diversifier les expériences
3. Poursuivre Morbihan Grandeur Nature et l'accueil des collégiens sur les ENS

Objectif A1

Poursuivre et renforcer la gestion des Espaces Naturels Sensibles du Morbihan en intégrant les enjeux du changement climatique

Etat des lieux

Le département est aujourd'hui propriétaire de 3 360 ha d'ENS réparti sur 103 sites. Les montants de gestion des sites ENS et des investissements sont fonction des différents types de milieux naturels. Néanmoins, avec les effets croissants du changement climatique, les interventions pour sécuriser les milieux risquent d'être plus nombreuses dans les années à venir, à l'image des impacts des tempêtes ou des incendies sur les forêts.

Le département est accompagné par différents acteurs et partenaires dans l'entretien et la gestion courante des sites ENS. L'ONF par exemple assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les 21 forêts départementales. La communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer accompagne quant à elle 10 sites ENS. Un partenariat est établi de longue date avec le syndicat mixte Dunes sauvages de Gâvres Quiberon pour la gestion des dunes d'Erdeven. Il en est de même avec le Syndicat mixte de la Ria d'Étel pour les landes du Bignac. Ainsi, 22 conventions sont engagées avec des communes / EPCI du territoire (Chantiers Nature et Patrimoine) pour l'entretien courant des sites pour un montant de 168 000 € en 2022. Les travaux sur sites sont assurés par des marchés à bons de commandes. Une dizaine d'entreprises intervient, guidée pour chaque intervention par les techniciens ENS du département.

Par ailleurs, de nombreux sites ENS sont couverts par un plan de gestion des espaces naturels ou par le plan d'aménagement des forêts départementales (55% des sites en 2022). Certains d'entre eux, de très petites surfaces ou aux enjeux patrimoniaux limités, ne justifient pas la formalisation d'un plan de gestion.

L'augmentation continue des surfaces en ENS (par des acquisitions) et les enjeux du changement climatique (sécurisation, prévention incendies) entraînent une augmentation des coûts de la gestion des sites ENS, notamment pour conserver leur ouverture au public ou pour assurer la résilience des milieux. Ainsi, des actions de gestion limitant l'impact carbone seront recherchées en ayant recours à des interventions locales (notamment des agriculteurs voisins), en développant les solutions fondées sur la nature et en envisageant la libre évolution.



Débardage de bois en forêts pour préserver les sols humides



Gestion par pâturage de la lande du Téno

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Développer une gestion des sites ENS adaptée et résiliente face au changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la restauration des sites ENS et leur entretien en vue d'assurer le maintien et le bon état de conservation du patrimoine naturel tout en prenant en compte des enjeux liés au changement climatique et la limitation de l'impact carbone (recours à des interventions via des acteurs locaux, solutions fondées sur la nature, faciliter la libre évolution...). - Poursuivre le conventionnement avec les communes et les partenaires gestionnaires de la biodiversité pour accompagner la gestion des sites ENS. |
| Mettre en œuvre 20 nouveaux plans de gestion de sites ENS d'ici 2035 | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer 20 nouveaux plans de gestion sur des sites ENS non pourvus. Le plan de gestion a vocation à prendre en compte l'ensemble des enjeux : écologiques, responsabilités environnementales, changement climatique, accueil du public et usages. |
| Assurer le suivi et le renouvellement des équipements des sites ENS | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un inventaire des équipements présents sur l'ensemble des sites ENS afin d'anticiper leur renouvellement et leur reprise dans une programmation spécifique. L'inventaire sera réalisé avec l'aide d'une saisie embarquée sur le terrain et via un système de gestion spécifique. - Viser la sobriété en termes d'aménagements et d'installations d'éléments structurants. |
| Expérimenter de nouvelles actions pour accroître la résilience des sites ENS face au changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> - Faire de certains ENS des sites expérimentaux et de démonstration de gestion face aux changements à venir (submersions marines, risques liés aux incendies, tempêtes, sanitaires et de dépérissement suite aux sécheresses ...) en incluant un observatoire de ces changements. - Caractériser le rôle des ENS sur les risques liés au changement climatique et partager les adaptations avec les acteurs du territoire. |

Objectif A2

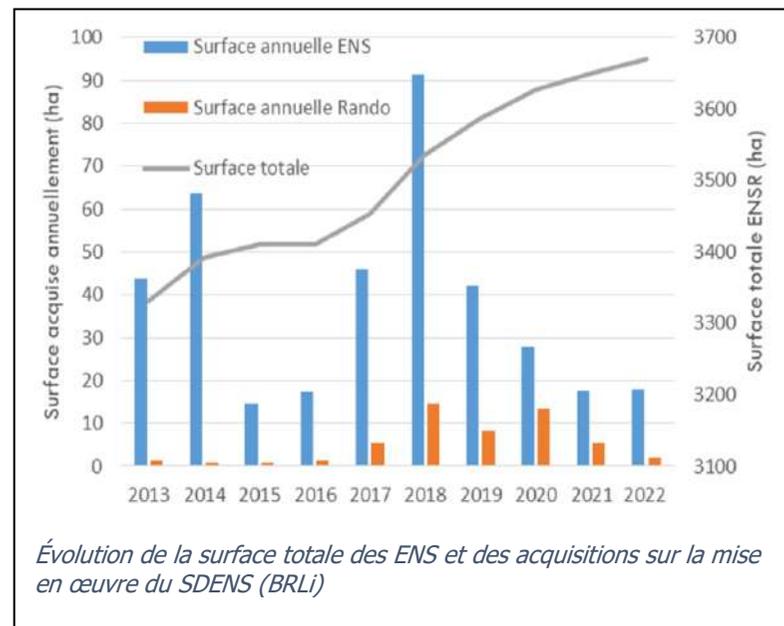
Déployer une stratégie foncière pour une meilleure protection du patrimoine naturel morbihannais

Etat des lieux

Le département bénéficie d'outils adaptés à la protection foncière dont le droit de préemption au titre des ENS. Seule collectivité à pouvoir mettre en place de réelles stratégies d'intervention foncière pour la préservation de la biodiversité, c'est une force et une plus-value importante. Le département peut par ailleurs mettre ces outils à disposition de partenaires publics (communes, Conservatoire du littoral...).

Depuis 1985, le département a acquis 3675 ha de terrains et validé des zones de préemption sur 63 communes. Ces dix dernières années, la moyenne d'acquisition de terrains au titre des ENS était de 38 ha par an.

Le département souhaite poursuivre les acquisitions afin de dynamiser et d'étendre le réseau ENS pour répondre aux enjeux de conservation du patrimoine naturel. Il établira une stratégie d'intervention foncière à la fois pour compléter le réseau des ENS existants, en particulier pour les sites à haute valeur patrimoniale, engager l'élaboration de nouveaux sites et identifier les conditions de mise en œuvre d'une veille foncière sur les zones de vigilance.



| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Construire une stratégie foncière tenant compte des objectifs du schéma des ENS | <ul style="list-style-type: none"> - Construire une stratégie foncière notamment pour permettre la création de 20 futurs sites ENS et développer le réseau des propriétés départementales sur les ENS existants. - Intégrer les enjeux de la stratégie foncière relative aux Espaces Naturels Sensibles au sein de l'observatoire foncier du département. |
| Acquérir 600 ha de milieux naturels sur les ENS d'ici 2035 | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'acquisition sur les sites ENS existants et prioritaires afin d'améliorer une gestion cohérente autour d'entités géographiques et écologiques définies. - Développer une négociation foncière active sur les sites ENS et futurs sites ENS qui seront proposés dans le cadre de la stratégie foncière. - Instituer des zones de préemptions sur les périmètres d'intervention. |

| NOS ENGAGEMENTS | - Actions à mener |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Créer 20 nouveaux sites Espaces Naturels Sensibles supplémentaires d'ici 2035 | <ul style="list-style-type: none"> - Compléter le réseau des sites ENS en créant 20 futurs sites ENS parmi les propositions de sites d'intérêt écologiques hiérarchiser et prioriser au titre de leur patrimoine naturel. |
| Expérimenter et mettre en œuvre de nouveaux outils fonciers au bénéfice du développement du réseau ENS | <ul style="list-style-type: none"> - Développer le fonctionnement en réseau et la veille foncière pour mieux appréhender les opportunités de maîtrise foncière sur le réseau ENS, notamment avec la SAFER, l'EPFB, la chambre régionale des notaires, le Conservatoire du littoral et les collectivités locales - Expérimenter et développer de nouveaux outils fonciers au bénéfice du développement du réseau ENS, notamment les aménagements fonciers ruraux, le conventionnement, la mise en œuvre de DUP spécifique, le lien avec les documents d'urbanisme ou les Obligations Réelles Environnementales (ORE). |
| Mettre à disposition des partenaires les outils fonciers du département pour protéger la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition d'autres collectivités ou acteurs (Conservatoire du littoral), les outils fonciers de protection de la biodiversité (zones de préemption notamment). Cette mise à disposition ne pourra être possible uniquement si des écologiques sont avérés et identifiés (enjeux écologiques majeurs, zones humides d'intérêt écologique majeur...) pour développer un réseau de sites préservés pour la biodiversité. |
| Anticiper sur le long terme en créant des zones de vigilance sur les secteurs présentant des enjeux écologiques | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des zones de vigilance permettant une surveillance foncière pour les propositions de sites identifiées, incluant une évaluation de leur état et de l'évolution des menaces potentielles (érosion, artificialisation, évolution naturelle ...) |



Sur les Grés de Pluherlin à Saint Jacut les Pins, le secteur de la Vraie Croix fait l'objet d'une labellisation au titre des ENS

Objectif A3

Développer la labellisation de nouveaux sites ENS pour la préservation de la biodiversité

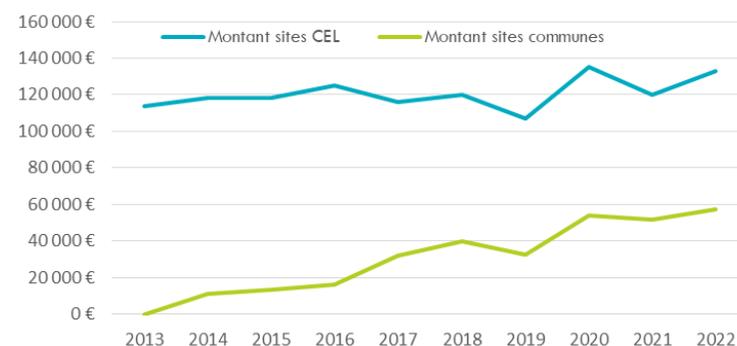
Etat des lieux

Le département du Morbihan par sa compétence ENS est reconnu pour son expertise au titre de la biodiversité. Par ailleurs, il accompagne les territoires à la préservation du patrimoine naturel via les dispositifs de conventionnement possibles sur les sites ENS labellisés.

Ainsi le département soutient à ce jour 28 sites ENS labellisés, propriétés du conservatoire du littoral (2509 ha), gérées par 14 collectivités locales. A cela s'ajoute, 8 sites, propriétés de communes qui sont labellisés au titre des ENS et dont l'accompagnement consiste également à la mise en œuvre de conseils techniques par le service en charge des ENS.

Il s'agira ici de poursuivre le développement de cette labellisation en assurant une promotion et une animation de ce dispositif.

Budget alloué au dispositif ENS labellisés



Source : BRLi, à partir du fichier « Sites labellisés » transmis par le département

NOS ENGAGEMENTS

Actions à mener

Développer la labellisation des sites ENS en lien avec les acteurs du territoire

- Poursuivre le conventionnement avec les communes et le Conservatoire du littoral pour la préservation des sites naturels du Département et l'expérimenter avec les associations.
- Faire évoluer le dispositif d'aides pour les sites ENS labellisés, élaboré en 2008 suivant des nouveaux enjeux sociétaux de demandes de nature et des améliorations possibles de gestion collective des sites.

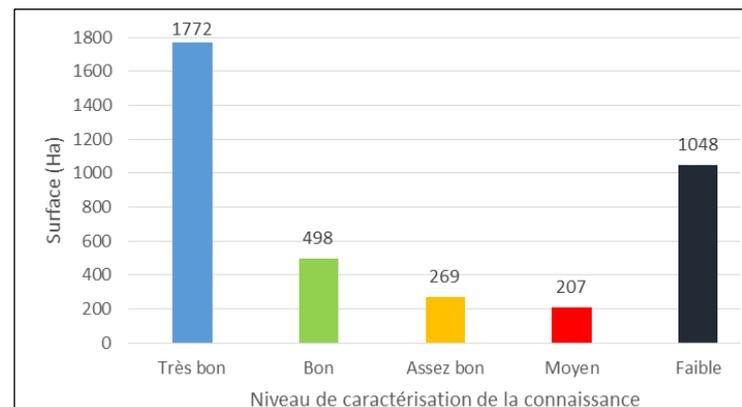
Etat des lieux

L'observation du territoire et l'amélioration des connaissances sur les ENS en particulier est nécessaire pour orienter la gestion, prioriser les interventions et évaluer les actions et la conservation du patrimoine naturel dans le contexte global de régression de la biodiversité et des enjeux liés au changement climatique.

Aujourd'hui, si sur les sites ENS de grande taille et identifiés depuis de longues années, la connaissance est relativement importante, les sites récents, de petites tailles ou les forêts, souffrent de lacunes d'inventaires ainsi que certains taxons. Un seul indicateur comparatif a par ailleurs été mis en place sur 21 sites ENS dans le cadre d'un suivi des papillons de jour (protocole national STERF). Ce type de protocole permet de mesurer l'évolution des populations sur le territoire morbihannais et des habitats associés, ainsi que de comparer la situation avec le niveau régional et national.

Par ailleurs certains pans de la connaissance scientifique restent peu explorés comme par exemple des groupes d'invertébrés (pollinisateurs sauvages, mollusques et odonates), les mousses et les lichens, les amphibiens et reptiles. A l'avenir, les enjeux liés à la biodiversité des sols apparaissent également comme fondamentaux. L'observation des menaces comme les espèces exotiques envahissantes sont également des éléments à prendre en compte, ainsi que des états des lieux sur les enjeux liés au patrimoine géologique ou à l'évolution des paysages.

Enfin la connaissance naturaliste est acquise grâce à un réseau complexe d'acteurs interconnectés dont des experts, bénévoles, associations, collectivités, bureaux d'études... et où le partage permet d'optimiser les enjeux de gestion sur le territoire. Le Département est partie prenante de ce réseau de la connaissance au titre de sa politique biodiversité mais également, dans le cadre de ses autres compétences, pour chaque étude environnementale préalable à tout aménagement.



Etat des lieux de la connaissance des sites ENS au regard des études réalisées et des groupes étudiées (Aout 2022, Léonie Le Balch)

- Très bon : existence d'inventaires sur les habitats et la flore et au moins 2 inventaires de groupes faunistiques différents
- Bon : existence d'au moins un inventaire sur les habitats et la flore et au moins 1 inventaire d'un groupe faunistique
- Assez bon : existence d'au moins un inventaire sur les habitats et / ou un groupe faunistique
- Moyen : existence d'au moins un inventaire sur les habitats seuls ou un groupe faunistique seul
- Faible : aucune connaissance formalisée

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etablir et mettre en œuvre une programmation pour l'acquisition des connaissances sur les sites ENS | <ul style="list-style-type: none"> - Définir une programmation pour l'acquisition de connaissances sur les ENS et une stratégie de suivi à long terme du patrimoine naturel via des protocoles. Cette programmation sera réalisée en lien avec la mise à jour du système d'information et des stratégies de connaissances existantes établies à l'échelle régionale et nationale. - Développer les suivis normalisés et réguliers (type suivi STERF) pour évaluer dans la durée la conservation des habitats et des espèces sur les ENS |
| Créer un nouveau système d'information départemental sur les Espaces naturels sensibles en lien avec les systèmes naturalistes nationaux et régionaux | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un système d'information interopérable autour des données naturalistes et environnementales produites par le département afin de mieux analyser les enjeux à l'échelle régionale et locale. Il s'agira ici de mettre à jour et structurer la base de données départementales au regard des besoins du département et de partager ces données en interne et en externe au département. - Bénéficier et participer à l'incrémentation des données régionales et nationales via la plateforme « Biodiv' Bretagne » et les observatoires régionaux de la biodiversité. |
| Pérenniser les partenariats avec le réseau départemental et régional des observatoires faune flore habitats au bénéfice de la gestion des ENS | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la structuration de la donnée naturaliste à l'échelle du Morbihan en participant au réseau régional des observatoires faune flore habitats présents sur le territoire morbihannais, par conventionnement et en signant la charte des données naturalistes pour permettre la restitution des données produites par le Département au niveau national. |
| Valoriser les données morbihannaises à l'échelle du territoire et des sites ENS | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une valorisation et une communication sur les espèces et les habitats présents sur chaque site ENS afin de faire connaître le patrimoine écologique en Morbihan. |

Objectif A5

Concilier les différents usages présents sur les sites ENS avec la préservation des écosystèmes

Etat des lieux

La demande sociétale de nature est de plus en plus prépondérante. L'ouverture des sites à tous les publics est par ailleurs un objectif majeur de la politique ENS sous réserve du maintien du bon état des milieux naturels.

Cette démarche induit une augmentation de la fréquentation et des demandes d'autorisation d'activités sur les ENS, via notamment le dispositif d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) ou des conventionnements dédiés à certaines pratiques (agricoles, chasse, pêche, manifestations sportives et culturelles). Ainsi, sur 10 sites ENS équipés d'éco compteurs entre 2017 et 2021, une augmentation de l'activité de 33 % a été constatée (456 000 passages contre 344 000 en 2017).

L'accueil du public et la mise en place d'usages spécifiques sur les sites ENS relèvent d'un équilibre particulièrement subtil avec la préservation du patrimoine naturel remarquable pour lequel le département a une responsabilité de conservation. Toutefois, l'absence de données quantitatives et qualitatives globales peut interroger sur le risque d'une sur-fréquentation ou sur la réalisation d'investissements relatifs à l'accueil et à la canalisation du public. Son observation et son analyse sont une nécessité en vue d'adapter la gestion des sites et de concilier l'ensemble des usages présents sur les sites ENS (sportifs, chasseurs, pêcheurs...).



| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mieux caractériser les fréquentations, l'ensemble des usages exercés et les pressions associées sur les ENS | <ul style="list-style-type: none">- Mieux quantifier et qualifier la fréquentation des ENS par la mise en place d'une stratégie d'observation de la fréquentation : comptages, enquêtes qualitatives afin d'évaluer les types et les modalités de pratiques des différents usages.- Identifier et définir des indicateurs de suivi de la pression ou d'impacts sur la biodiversité et des différents usages sur les sites ENS. |
| Elaborer une méthode pour encadrer les usages sur les sites ENS | <ul style="list-style-type: none">- Etablir les règles d'usages autorisés ou non sur les sites ENS en fonction des enjeux du patrimoine naturel présent.- Interroger la possibilité de mettre en place des redevances ou des réglementations spécifiques (arrêté départemental).- Numériser le traitement des AOT et des conventions d'usages (chasse, pêche, activités équestres notamment) tout en assurant une évaluation de leur mise en œuvre. |
| Responsabiliser les usagers des sites ENS aux bonnes pratiques | <ul style="list-style-type: none">- Informer les différents usagers sur les pratiques autorisées / non autorisées en lien avec la fragilité des milieux naturels et la présence d'espèces remarquables.- Communiquer auprès des mairies et des usagers sur les bonnes pratiques et les règles d'autorisation sur les sites (obligation de demande d'AOT). |

Etat des lieux

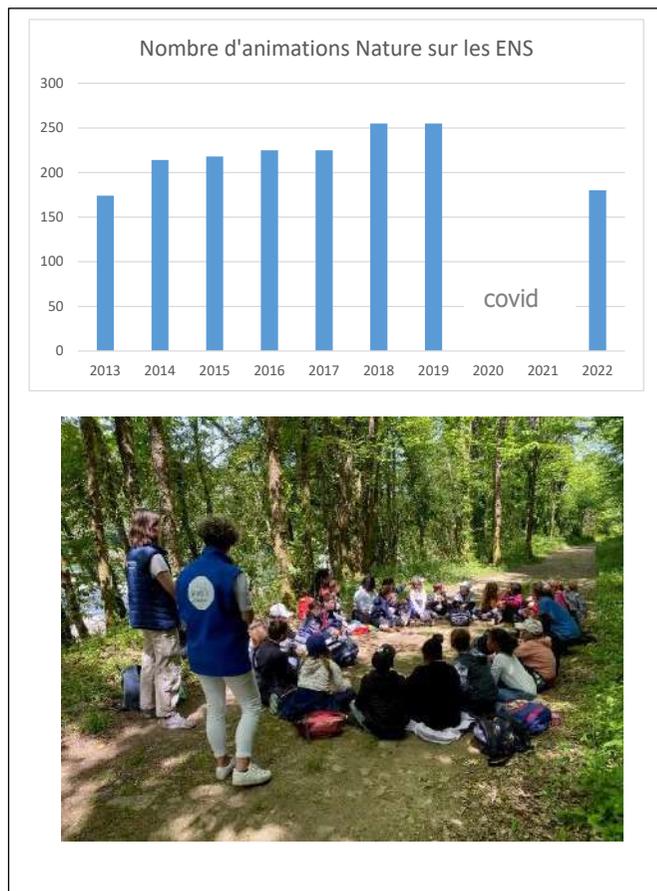
Le grand public sollicite de plus en plus l'accès à la nature.

Au titre de sa compétence PDIPR, le département œuvre pour l'inscription et la création de sentiers de randonnées d'intérêt départemental dont de nombreux traversent les sites ENS. La grande majorité des ENS est aujourd'hui ouverte au public grâce à des boucles de découverte (sentiers) ou est traversée par des sentiers de randonnées (PR ou GR). Certains bénéficient d'aménagements spécifiques dus à un contexte de fréquentation touristique important nécessitant une canalisation du public. D'autres sont plus confidentiels et leur accessibilité plus difficile. L'ensemble des aménagements sur les sites ENS doit viser la sobriété, en limitant le plus possible les impacts sur le paysage, les milieux et l'artificialisation doit être limitée pour permettre à tout à chacun de bénéficier d'une immersion en pleine nature.

L'accueil du public et sa sensibilisation sur les ENS ont vocation à permettre aux citoyens de participer à la protection du patrimoine naturel à leurs échelles. Pour ce faire, des animations sont proposées afin d'assurer cette sensibilisation et cette appropriation.

Le programme d'animations historique « Côtes & Nature » rebaptisé en 2023 en « Morbihan Grandeur Nature » a ainsi permis de proposer 1 746 animations nature sur les ENS entre 2013 et 2022.

La communication autour des ENS, notamment par l'information réalisée via la mise en place de panneaux ou d'actions de sensibilisation sur les sites ENS et une signalétique dédiée, vise à garantir de bons comportements tout en éduquant et formant les citoyens à notre environnement.



| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Définir et mettre en place une stratégie d'accueil des différents publics au sein des ENS | <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une stratégie d'accueil des différents publics (grand public, touristes, handicaps, PMR, scolaires...) tout en assurant la conservation des milieux naturels remarquables, des espèces et des paysages en visant la sobriété des aménagements et leur durabilité. Ce volet fera suite à l'étude des types de fréquentation et de pression prévue en objectif A5. - Mettre en œuvre cette stratégie avec des solutions innovantes (numériques, matériels spécifiques...) et adaptées au regard des situations des différents sites (littoral / intérieur des terres / rural / proximité agglomération / école...). |
| Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication innovant | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et déployer un plan de communication afin de mettre en avant la richesse du patrimoine morbihannais et les enjeux de sa préservation. Ce plan de communication détaillera les outils (charte signalétique, solutions numériques, événementiels...) que le département utilisera en fonction des enjeux de sensibilisation des morbihannais à la biodiversité et de la nécessité de faire connaître les sites ENS par une diversité d'expériences. |
| Renforcer des actions de sensibilisation à la biodiversité sur les ENS | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le programme d'animations nature « Morbihan Grandeur Nature » en le renouvelant régulièrement dans des formats ludiques et familiaux. - Développer des actions à destination des riverains des sites ENS et des élus locaux pour développer un ancrage territorial de chaque site ENS et une meilleure connaissance des enjeux de conservation. - Favoriser l'accueil des collégiens sur les sites ENS en lien avec le programme développement durable dans les collèges. - Accompagner le développement des aires marines et terrestres éducatives (AME et ATE) sur les sites ENS. - Aider à « sortir de chez soi » et à se reconnecter à la nature en proposant des animations dédiées aux publics en difficulté. |
| S'appuyer sur les sentiers de randonnée pour faire découvrir le patrimoine naturel et les sites ENS | <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les ENS et le patrimoine naturel via la promotion des sentiers de randonnée et sensibiliser les randonneurs aux enjeux de conservation de la biodiversité (lien avec le plan de communication innovant). - Identifier les sites ENS bénéficiant de boucles de découverte de site. - Assurer une cohérence entre le schéma des ENS et le futur schéma départemental des randonnées |

4 Préserver la biodiversité morbihannaise



GESTION

- Intégrer les enjeux relatifs à la protection de la biodiversité dans l'ensemble des politiques départementales
- Maintenir et développer les patrimoines naturels vernaculaires du Morbihan



PROTECTION ET MAÎTRISE FONCIÈRE

- Impliquer le département dans la conservation du patrimoine naturel à enjeu national, européen et mondial



CONNAISSANCE ET STRATÉGIE

- Engager un plan d'actions départemental pour la préservation des forêts et des landes
- Préserver les milieux littoraux du Morbihan



PARTENARIATS

- Accompagner les territoires pour une meilleure gestion du patrimoine naturel en intégrant les enjeux du changement climatique
- Accompagner la restauration écologique des milieux aquatiques
- Dynamiser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable

PRINCIPALES ACTIONS

2035

1. Poursuivre et développer la gestion différenciée des parcs et propriétés départementales non ENS
2. Accompagner la gestion écologique des sites historiques dont le domaine de Kerguéhennec et les sites mégalithiques
3. Sensibiliser et former les agents des services du département à la biodiversité
4. Développer les actions en faveur du bocage, de l'arbre et des pollinisateurs sauvages
5. Initier et participer à la préservation des prairies naturelles non remarquables, des amphibiens et de la biodiversité dans les sols

1. Contribuer au déploiement des Plans Nationaux d'Actions en faveur de la biodiversité et évaluer l'intégration de sites ENS au réseau national des aires protégées

1. Elaborer et mettre en œuvre un plan départemental pour la forêt et les landes
2. Soutenir les programmes de recherche sur les enjeux d'adaptation du littoral
3. Développer les outils d'observation du trait de côte

1. Poursuivre la mise en œuvre du dispositif financier pour les Espaces Naturels
2. Permettre la captation du Carbone en assurant un bon état écologique du patrimoine naturel
3. Favoriser le lien entre les acteurs de l'eau et de la biodiversité
4. Développer l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
5. Impliquer les citoyens dans les enjeux de la biodiversité

Objectif B1

Intégrer les enjeux relatifs à la protection de la biodiversité dans l'ensemble des politiques départementales

Etat des lieux

La prise en compte de la nature ordinaire doit être proposée dans l'ensemble des politiques sectorielles du département, en accompagnant la mise en œuvre de gestions différenciées, mais aussi par la formation des agents du département afin d'intégrer les enjeux associés à la 6^{ème} crise d'extinction de la biodiversité.

Au-delà du réseau de sites ENS, le département est propriétaire d'autres espaces qu'il convient de gérer pour renforcer leur biodiversité. C'est par exemple le cas :

- de parcs ou sites plus urbains non intégrés au réseau ENS, qui doivent accueillir la biodiversité la plus riche tout en assurant leur ouverture au public. Ces sites font aujourd'hui l'objet d'un accompagnement par le service en charge des Espaces naturels sensibles. Ils ont une vocation locale de promenade et d'accueil du public.
- des sites de mesures compensatoires, que ce soient des cours d'eau, des zones humides ou des boisements compensateurs.

Sur ces terrains et propriétés, la biodiversité peut encore être accrue. Certains de ces sites présentent également de forts enjeux mégalithiques dont la gestion est spécifique et doit être menée en large concertation avec les archéologues du département et ses différents partenaires.



Parc de Kéravéon, à Erdeven (CD56/L.Perignon). Ancien parc du château, lieu de promenade à proximité du centre-ville.

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gérer les propriétés départementales hors ENS en intégrant un volet écologique pour préserver la biodiversité | <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre la gestion écologique des parcs et sites naturels en vue de faire de ces sites des refuges pour la biodiversité ordinaire.- Intégrer les enjeux de biodiversité dans l'ensemble des propriétés départementales (cours des collèges, bâtiments et abords des bâtiments...).- Favoriser le transfert des sites à vocation locale aux communes ou EPCI du territoire pour permettre une meilleure adéquation avec les demandes locales et prioriser les actions du département sur les espaces naturels à forts enjeux départementaux. |
| Assurer la prise en compte d'une gestion environnementale des propriétés départementales présentant du patrimoine historique | <ul style="list-style-type: none">- Conseiller pour développer une gestion écologique des sites historiques et archéologiques, notamment les monuments mégalithiques, en lien avec le service archéologie du département et le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.- Poursuivre l'accompagnement de la gestion écologique du domaine forestier de Kerguéhennec, avec l'appui de l'Office national des forêts. |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Renforcer la gestion et le suivi des mesures compensatoires existantes et participer à leur identification | <ul style="list-style-type: none"> - Développer une gestion en faveur du patrimoine naturel des sites de mesures compensatoires pour mieux répondre aux enjeux de conservation du patrimoine naturel en assurant une programmation d'entretiens et de gestion conformes aux arrêtés préfectoraux de prescriptions. - Inscrire la recherche de sites de compensation en priorité sur les sites identifiés comme sites de vigilance, en garantissant la meilleure prise en compte possible des fonctionnalités écologiques et en expérimentant la reconquête de sites artificialisés. |
| Accompagner, conseiller et former les agents des services du département pour une meilleure prise en compte de la biodiversité notamment dans la gestion des espaces verts et des délaissés et bords de route | <ul style="list-style-type: none"> - Développer la sensibilisation et la formation des agents et élus du département via la création de référents « biodiversité » au sein de chaque direction et la mise en œuvre d'animations dédiées (exemple Fresque de la Biodiversité). - Former les agents départementaux en charge des routes et des espaces verts aux enjeux d'accueil de la biodiversité ordinaire. - Accompagner et conseiller la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts en lien avec les partenaires et experts tels le CAUE. - Développer la gestion différenciée et le maintien du patrimoine naturel arboré des bords de route et des délaissés routiers. - Conseiller pour favoriser l'intégration des enjeux biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles du département. |

Exemple de sites départementaux gérés par les Espaces Naturels Sensibles :

| Type de site | Nom du site | Commune | Surface en ha |
|-----------------|------------------------|------------------|---------------|
| Espaces verts | Vallon de la Pitié | GUIDEL | 9,91 |
| Espaces verts | Kerzuc | CRAC'H | 2,84 |
| Espaces verts | Château du Diable | CAUDAN | 6,35 |
| Espaces verts | Vallon du Pouldu | GUIDEL | 5,25 |
| Espaces verts | Parc de Keravéon | ERDEVEN | 19,96 |
| Espaces verts | Pointe du Halguen | PENESTIN | 1,27 |
| Espaces verts | Vallon du Rodoir | LA ROCHE-BERNARD | 1,56 |
| Espaces verts | Coulée Laurent | LA ROCHE-BERNARD | 0,64 |
| Espaces verts | La Ville Goyat | TAUPONT | 6,53 |
| Château & forêt | Domaine de Kerguéhenec | BIGNAN | 91,30 |
| Site historique | Mané Rethual | LOCMARIAQUER | 0,20 |
| Site historique | Grand Menhir | LOCMARIAQUER | 0,11 |
| Site historique | Le Nellud | LOCMARIAQUER | 0,94 |
| Site historique | Le Moustoir | LOCMARIAQUER | 1,57 |
| Site historique | Pen Hap | ILE-AUX-MOINES | 0,76 |

Etat des lieux

Le département du Morbihan accompagne financièrement les territoires à la préservation du patrimoine naturel via les dispositifs de conventionnement possibles sur les sites ENS labellisés ou via le régime d'aides en investissement dénommé « Fonds d'intervention en matière de préservation et de mise en valeur des espaces naturels » dit FIFEN. Il est cotisant statutaire majeur du PNR du Golfe du Morbihan et du Syndicat Mixte Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon.

Par ailleurs, le changement climatique impacte déjà le territoire Morbihannais. Les données actuelles fournies par les analyses et modélisations mettent en évidence que l'atténuation et l'adaptation seront obligatoires. Ainsi, sur notre territoire, 91 communes⁸ sont soumises au risque d'incendies de forêt et lande fort et que 1088 km de côte seront en recul en 2100.

Dans le cadre de ces changements, et au-delà des impacts sur les conditions de vie de nos concitoyens, le patrimoine naturel sera soumis à une évolution importante et à des risques majeurs (dépérissement en forêt, installation d'espèces exotiques envahissantes, risque incendies, étiages des cours d'eau plus importants, assèchement de zones humides...). Des pressions foncières sur les espaces naturels ou agricoles associés aux enjeux d'adaptation des effets du changement climatique se développeront également dans les années à venir (recul des activités, recherche de terrain pour les enjeux énergétiques...). Il s'agit ici d'accompagner au mieux les territoires et la biodiversité dans ces transitions.

De nombreux objectifs de ce schéma intègrent ces enjeux climatiques. Sont présentés ici uniquement les engagements liés aux stratégies complémentaires à la Stratégie biodiversité. Par ailleurs, la contribution des espaces naturels à la Stratégie départementale bas carbone est un élément majeur dans la lutte et l'adaptation aux objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.



La sécheresse de l'été 2022 a engendré des incendies importants. 23 ha sur la forêt de Coet er Lann (ENS) ont brûlé



La tempête Ciaran de novembre 2023 a impacté l'ensemble des forêts du département, en cassant de nombreux arbres

⁸ Données issues du Projet de Plan Interdépartemental des Forêts et Landes Contre l'Incendie, 2023

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Poursuivre l'accompagnement des territoires dans les actions destinées à la préservation du patrimoine naturel</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les EPCI et les communes pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans le cadre de leur document d'urbanisme ou dans leur stratégie d'aménagement du territoire (études GEMAPI liées aux risques submersions, PRFCI ...). - Renforcer l'intégration des enjeux biodiversité en lien avec le changement climatique dans les Aménagements Fonciers Ruraux (AFR). - Poursuivre la mise en œuvre du dispositif FIFEN permettant d'accompagner le financement d'actions liées à l'acquisition d'espaces naturels, la mise en œuvre de travaux de restauration de sites ou d'accueil du public, la réalisation d'études de gestion, d'aménagement naturels ou de prestations permettant la valorisation. - Optimiser et faire connaître les outils disponibles pour améliorer les actions de conservation et de gestion de la biodiversité sur les territoires communaux. |
| <p>S'assurer que les conditions soient réunies pour que les habitats naturels contribuent à la captation du carbone</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et mesurer la participation des espaces naturels sensibles et le patrimoine naturel aux enjeux de captage du carbone, en lien avec leur bon état de conservation écologique (espaces naturels fonctionnels) - Réduire les gaz à effets de serre dans le cadre de la mise en place d'une gestion des espaces naturels sobre et garantissant leur bon état écologique. |
| <p>Poursuivre les partenariats avec les acteurs territoriaux de la biodiversité</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la gouvernance et aux actions de gestion en lien avec le PNR du Golfe du Morbihan et le syndicat mixte du grand site dunaire de Gâvres à Quiberon (opération Grand Site de France) au regard des enjeux de biodiversité présents sur ces deux territoires, notamment en assurant la poursuite de l'accompagnement financier (cotisations statutaires). - Suivre les stratégies régionales de la biodiversité afin de garantir l'intégration de l'ensemble des enjeux de la biodiversité morbihannaise. |

Objectif B3

Impliquer le département dans la conservation du patrimoine naturel aux enjeux nationaux, européens et mondiaux

Etat des lieux

La nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) fixe notamment un objectif de 30% de la surface du territoire français sous protection environnementale, dont 10% sous protection environnementale forte. Les enjeux sont importants puisque seulement 10% de la surface bretonne terrestre est en aire protégée - 14,05% à l'échelle du Morbihan - et 0,54 % est en aire protégée forte⁹ - 1,26% à l'échelle du Morbihan.

Une des mesures de la SNAP vise à s'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte dont les ENS sont une composante. Ainsi, aujourd'hui au sein des propriétés ENS du département, 54 % des surfaces sont considérées comme en zone de protection environnementale et 7 %, soit 270 ha, en protection forte avec les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) des marais du Duer et des anciennes ardoisières du pont de l'église, la Réserve Biologique Intégrale de Saint-Aignan, les Réserves Naturelles Régionales des étangs du Loch et des landes de Monteneuf et les parcelles départementales incluses au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Séné.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion et le suivi des ENS, le département contribue fortement à la mise en œuvre de certains Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur des espèces et des habitats menacés à l'échelle nationale dont ceux relatifs aux Panicaut vivipare, Phragmite aquatique, Mulette perlière, Loutre d'Europe, chauves-souris, Liparis de Loesel, ...



Le Panicaut vivipare bénéficie d'un plan d'actions national. Photo CBN de Brest.

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Participer au déploiement des Plans Nationaux d'Actions et des mesures spécifiques aux espèces à fort enjeu patrimonial | <ul style="list-style-type: none">- Accompagner le déploiement et la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Actions au travers du réseau des sites ENS en particulier des plans sur le Panicaut Vivipare, espèce endémique du Morbihan ou sur la Mulette Perlière, présentes sur les têtes de bassins versants de l'ouest du département.- Participer et développer les actions spécifiques pour garantir la préservation des espèces et habitats endémiques ou à fort enjeu patrimonial au-delà des sites ENS. |
| Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie des aires protégées par le réseau ENS | <ul style="list-style-type: none">- Identifier les sites ENS correspondant aux critères de sélection des aires de protection forte.- Proposer une intégration des sites identifiés au sein du réseau national des aires de protection en concertation avec les élus locaux et les territoires. |

⁹ Cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR), réserves biologiques dirigées et intégrales (RBD et RBI), arrêtés de protection préfectoraux de biotope (APPB).

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poursuivre l'accompagnement du réseau Natura 2000 | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la coordination entre les sites ENS et les objectifs de Natura 2000 (documents d'objectifs) afin de s'assurer de la conservation des habitats et espèces classées d'intérêt communautaire au niveau européen. |
| Participer à la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes au sein des sites ENS mais également sur l'ensemble des propriétés départementales. - Sensibiliser les agents des routes et des espaces verts à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes. - Initier et accompagner les études et les recherches pour mieux organiser la lutte contre ces espèces. |

Etat des lieux

Au-delà des propriétés et des zones d'intervention au titre des ENS, le département s'engage également sur de nombreux autres milieux naturels, intégrant aujourd'hui les paysages du Morbihan, les enjeux de fonctionnalité et de connexions des écosystèmes mais aussi les enjeux liés à la disparition de groupes d'espèces ou des pressions s'exerçant plus largement sur la biodiversité. C'est notamment le cas sur les milieux littoraux, la forêt, les landes et les milieux aquatiques, milieux naturels majeurs, qui font l'objet de fiches d'objectifs spécifiques ci-après.

Au-delà de ces milieux bien identifiés et au regard des urgences actuelles pesant sur un certain nombre de compartiments écologiques, il apparaît nécessaire de travailler avec le réseau des acteurs de la biodiversité à la restauration des habitats et espèces suivantes : le bocage, les prairies naturelles oligotrophes du Morbihan, les pollinisateurs sauvages, les amphibiens et la biodiversité des sols.



Les pollinisateurs sauvages comme les bourdons, abeilles sauvages, zygènes (photo CD56), et autres insectes sont un enjeu de conservation pour la préservation du bon fonctionnement des écosystèmes

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Développer les actions départementales en faveur du bocage et de l'arbre | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'accompagnement des politiques en faveur de l'arbre et du bocage (ex Breizh Bocage) en intégrant les enjeux de conservation de la biodiversité et de développement des fonctions puits carbone. - Développer une gestion écologique du patrimoine arboré morbihannais sur les propriétés départementales et sur l'ensemble du territoire. |
| Participer à enrayer le déclin des pollinisateurs sauvages | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et développer le plan d'actions pollinisateurs sauvages sur le département du Morbihan. |
| Participer à la conservation des prairies naturelles du Morbihan | <ul style="list-style-type: none"> - Déployer une méthodologie pour identifier et caractériser les prairies naturelles à forts enjeux écologiques en lien avec le conservatoire botanique de Brest. - Accompagner et définir des actions pour leur préservation en favorisant le maintien de pratiques agricoles extensives favorables à la préservation de la biodiversité et au maintien des fonctions de puits carbone du territoire. |
| Initier des actions de préservation des amphibiens et de leurs habitats notamment des mares | <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'amélioration des connaissances sur les amphibiens. - Identifier les enjeux de préservation de leurs milieux de vie. |
| Contribuer à la prise en compte de la biodiversité dans les sols | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et contribuer aux actions de connaissance de la biodiversité des sols de Bretagne. - Développer et communiquer sur les enjeux pour leur conservation. |

Etat des lieux

Le Morbihan est le département présentant la surface forestière la plus importante à l'échelle de la Bretagne (113 000 ha de boisements, 142 000 ha incluant les landes, friches et prairies intra forestières soit 21% du territoire) et le deuxième pour les landes estimées à 4 200 ha. Ces landes relictuelles sont les témoins des paysages bretons et ont fortement reculé. Une étude sur l'évolution des surfaces a été menée : 48,4% du territoire morbihannais en 1733 était couvert par des landes, contre 45,8% en 1850, 26,5% en 1882, 17,9% en 1955 et 0,98% en 2021¹⁰.

Les enjeux de conservation de ces milieux naturels, aujourd'hui fortement dépendant de l'entretien et de la gestion par les propriétaires privés (95 % de la surface forestière morbihannaise se trouve sur des propriétés privées) sont importants en considérant les enjeux de protection de ce patrimoine.

Forêts et landes sont des éléments fondamentaux de la préservation des écosystèmes et des paysages à l'échelle du Morbihan.

De sorte que, si le département au titre de son action préserve environ 1800 ha de forêt, il accompagne également la gestion de la forêt privée par différentes aides et dispositifs d'aides en lien notamment avec les acteurs de la forêt (CNPf, FIBOIS, ANCOFOR...)



Recensement des arbres remarquables en forêt

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elaborer un plan départemental pour préserver les patrimoines forestiers et les landes morbihannaises | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un diagnostic territorial de la forêt et des landes morbihannaises en intégrant l'ensemble des fonctionnalités et services rendus par ces milieux naturels. - Proposer une programmation d'actions sur l'ensemble des composantes de ces milieux naturels, incluant les enjeux d'articulation avec la préservation et la reconstitution du bocage. |
| Mettre en œuvre le plan départemental de la forêt et des landes | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une stratégie d'intervention sur les landes et les forêts à l'échelle morbihannaise en lien avec les acteurs départementaux et régionaux et dans un contexte de prise en compte des enjeux du changement climatique et de la stratégie bas carbone. - Mettre en œuvre les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) en tenant compte des enjeux incendies et de façon adaptée à la préservation de la biodiversité. |
| Développer l'accompagnement des acteurs de la forêt privée et contribuer à sa structuration | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et développer cet accompagnement pour permettre le développement d'une gestion durable des boisements privés, intégrant les enjeux liés au changement climatique (risques d'incendies, sécheresses, tempêtes, sanitaires...) et à la biodiversité. |

¹⁰ Etude de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne

Objectif B6

Préserver les milieux littoraux du Morbihan sur le continent et les îles

Etat des lieux

Avec plus de 1000 km de côtes, le département du Morbihan est le second département de France métropolitaine en termes de linéaire de littoral. A ce titre, les enjeux de conservation du patrimoine naturel littoral et marin représentent une forte responsabilité pour notre territoire.

Ainsi par exemple, à l'échelle de la Bretagne, Belle-Ile-en-Mer fait partie des territoires les plus riches et diversifiés avec la présence d'espèces et d'habitats endémiques littoraux et remarquables où de nombreuses espèces s'y maintiennent.



Presqu'île de la Villeneuve à Séné

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Développer l'implication du département pour la gestion des milieux naturels littoraux | <ul style="list-style-type: none">- Initier et soutenir les études et les programmes de recherche sur les enjeux d'adaptation du littoral face au changement climatique et aux impacts sur la biodiversité.- Poursuivre la gestion des ENS littoraux en explorant des solutions de gestion souple du trait de côte (voir fiche objectif A1) tout en conservant la biodiversité associée.- Poursuivre l'accompagnement et le partenariat avec le Conservatoire du littoral – sites ENS labellisés (voir fiche action A3). |
| Observer et participer à la définition des enjeux de gestion du trait de côte | <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre le développement d'outils d'observation du trait de côte en lien avec les universités locales, à l'exemple de l'Observatoire Citoyen du Littoral Morbihannais (OCLM).- Participer à la mise en œuvre des politiques GEMAPI des collectivités territoriales en lien avec les risques de submersions marines. |
| Contribuer à l'élaboration des documents de planification environnementale sur le littoral et le milieu marin | <ul style="list-style-type: none">- Concilier l'intégration équilibrée des enjeux biodiversité notamment marine et des usages dans les documents stratégiques de gestion de la mer et du littoral (Document Stratégique de Façade – DSF-, SMVM ...). |

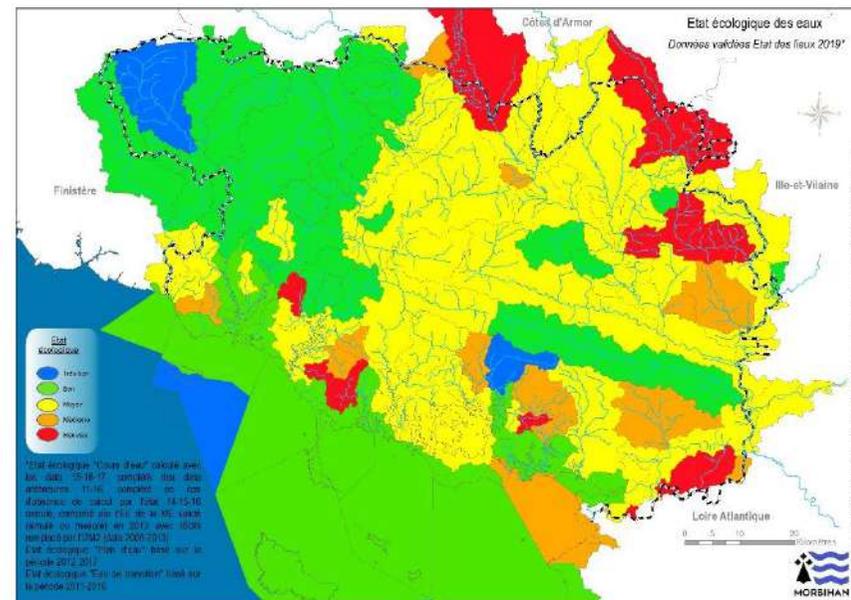
Etat des lieux

Les milieux aquatiques comprennent l'ensemble des éléments hydrauliques intégrant le fonctionnement du grand cycle de l'eau : cours d'eau, zones humides, plans d'eau, ...

Le Morbihan dispose d'un patrimoine aquatique dense et souvent remarquable, offrant des habitats variés, une biodiversité importante et des richesses patrimoniales attractives : 6 800 km de cours d'eau, 75 000 ha de zones humides (soit 20% de la surface du territoire). Des espèces à forts enjeux comme la Mulette perlière, les poissons migrateurs (Anguille, Saumon atlantique, Truite de mer, Alose, ...) et autres espèces aquatiques sont très dépendantes de l'état de conservation des cours d'eau et zones humides associées.

La carte ci-jointe présente l'état écologique des masses d'eau à l'échelle d'unités hydrographiques homogènes calculé à partir d'indicateurs écologiques.

Le département au titre de sa politique de l'eau accompagne de nombreuses actions de restauration de la continuité écologique ou d'amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau via notamment un accompagnement technique et financier par l'ASTER (Assistance et Suivi des Travaux En Rivière). Il participe également à la préservation de la qualité de l'eau (eutrophisation et lutte contre les pesticides).



NOS ENGAGEMENTS

Actions à mener

Poursuivre les politiques du grand cycle de l'eau en intégrant davantage les enjeux liés à la biodiversité

- Poursuivre l'accompagnement et l'expertise technique de la restauration des milieux aquatiques via l'ASTER du département en assurant une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les opérations de restauration écologiques et hydrauliques
- Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'aides financières pour la lutte contre les pollutions diffuses et la restauration et la protection des milieux aquatiques en lien avec les enjeux de la biodiversité.

Développer le lien entre acteurs de l'eau et de la biodiversité

- Développer la transversalité inter-services pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques eau et aménagement du territoire.
- Former les techniciens de rivières aux enjeux de la biodiversité dans les études, la mise en œuvre des travaux et de leur suivi et s'assurer de la cohérence des actions par la mise en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels.

Objectif B8

Dynamiser l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Etat des lieux

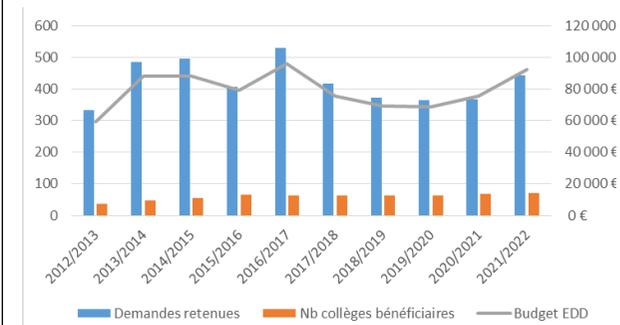
La transition écologique passe par le fait que tout citoyen puisse s'approprier les enjeux du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la reconquête de la biodiversité. A ce titre, l'éducation à l'environnement et au développement durable constitue un point d'appui essentiel pour garantir notamment la préservation du patrimoine naturel.

Elle se déploie pour tous les publics, tout au long de la vie et est menée par de nombreux partenaires dans le cadre de différents dispositifs.

Ainsi le département finance et participe à la mise en œuvre de nombreuses animations et projets comme les aires terrestres ou marines éducatives avec les écoles ou des projets de sciences participatives. Il conventionne avec différentes structures partenaires, spécialisées dans l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) : CPIE de Belle-Île-en-Mer, CPIE de Brocéliande, Ecomusée de Saint Dégan, Observatoire du Plancton et Réserve de Séné.

Au-delà du programme d'animations Nature (voire fiche actions A6) pour le grand public, il met en place des animations à destination des collégiens, sur demande des professeurs. Ces animations sont réalisées chaque année via un livret d'éducation au développement durable (livret EDD qui intègre une thématique biodiversité à part entière) porté par la direction de la jeunesse et des sports, avec un appui financier de la TDA :

Évolution des animations EEDD (tous sujets confondus) dans les collèges



Source : BRLi, d'après les données « Bilan_EDD_biodiversité » transmis par le département

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener | Chiffres clés |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Développer le programme EEDD pour les scolaires afin de les rendre acteurs de la préservation de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le programme EEDD dans les collèges notamment les animations autour de la biodiversité afin de diffuser les connaissances et permettre aux enfants d'être acteur de la préservation du patrimoine naturel. - Poursuivre l'aide financière aux structures de l'EEDD et s'inscrire dans le réseau d'éducation à l'environnement de Bretagne (REEB). - Développer l'EEDD via la mise en œuvre de nouvelles actions comme par exemple l'École du dehors ou l'accueil de public en difficultés sur les sites ENS. | |

| NOS ENGAGEMENTS | Actions à mener | Chiffres clés |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Impliquer les citoyens dans les programmes de suivi et de recherche sur la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le déploiement de l'Observatoire Citoyen du Littoral Morbihannais en lien avec l'UBS. - Développer la mise en œuvre des observatoires participatifs nationaux en lien avec les structures de l'EEDD (observatoire un dragon dans mon jardin, de la laisse de mer ...). | |
| Faire connaître les enjeux du patrimoine morbihannais aux acteurs économiques | <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux de la biodiversité (agricoles, forestiers, touristiques, ...) via la mise en œuvre de méthodes de diagnostics biodiversité adaptés à leur activité économique (diagnostic biodiversité agricole ou plan de gestion durable des haies par exemple). | |

5 Pilotage et programmation d'intervention

5.1 Gouvernance et pilotage du schéma des ENS

Objectif C1

Piloter et évaluer la politique du patrimoine naturel et des ENS

Etat des lieux

L'action publique exige de suivre et évaluer les politiques de façon régulière pour repositionner si nécessaire l'intervention du département au regard de l'évolution de la société et de l'environnement.

Dans le cadre de la politique biodiversité, ce volet est d'autant plus prépondérant en ce qui concerne les enjeux et les menaces pesant sur sa préservation.

Aussi, le suivi annuel, la communication et l'évaluation de cette politique sont des nécessités pour prendre en compte les fortes évolutions des milieux naturels et de leurs contraintes dans un contexte d'érosion de la biodiversité.



Présentation aux élus des enjeux de gestion des ENS forestiers

| NOS ENGAGEMENTS | Descriptif détaillé |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre de la stratégie biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un bilan d'activité annuel synthétique avec les indicateurs de suivi et d'évaluation. - Mettre en place un comité de suivi de la politique ENS en lien avec la commission départementale en charge de la biodiversité. - Impliquer, solliciter et faire contribuer le Conseil Scientifique de l'Environnement du Morbihan au suivi et à la mise en œuvre du schéma des ENS. |
| Communiquer et partager l'avancée des actions du département pour la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres techniques de la biodiversité en Morbihan autour des ENS avec les partenaires. - Participer à des colloques ou séminaires autour de la biodiversité et présenter les retours d'expériences du département. |
| Evaluer à mi parcours la mise en œuvre du schéma des ENS 2024-2035 | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une évaluation synthétique à mi-parcours du schéma des ENS et de la biodiversité. - Adapter, au besoin, le réseau des sites ENS et les actions du département en compaison à l'égard des nouveaux enjeux écologiques, des nouvelles connaissances et d'une ré-évaluation de la hiérarchisation des sites. |

5.2 Calendrier de mise en œuvre des objectifs et engagements

| Objectifs | Engagements | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---|
| Espaces naturels sensibles | A1. Poursuivre et renforcer la gestion des Espaces naturels sensibles du Morbihan en intégrant les enjeux du changement climatique | Développer une gestion des sites ENS adaptée et résiliente face au changement | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |
| | | Mettre en œuvre 20 nouveaux plans de gestion de sites ENS d'ici 2035 | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |
| | | Assurer le suivi et le renouvellement des équipements des sites ENS | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Expérimenter de nouvelles actions pour accroître la résilience des sites ENS face au changement climatique | | | | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | A2. Déployer une stratégie foncière pour une meilleure protection du patrimoine naturel morbihannais | Construire une stratégie foncière tenant compte des objectifs du schéma des ENS | x | | | | | | | | | | |
| | | Acquérir 600 ha de milieux naturels sur les ENS à valeur écologique d'ici 2035 | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Créer 20 nouveaux sites Espaces naturels Sensibles supplémentaires d'ici 2035 | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Expérimenter et mettre en oeuvre de nouveaux outils fonciers au bénéfice du développement du réseau ENS | | | | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Mettre à disposition des partenaires du département les outils fonciers du département pour protéger la biodiversité | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Anticiper sur le long terme en créant des zones de vigilance sur les secteurs présentant des enjeux écologiques | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | A3. Développer la labellisation de nouveaux sites ENS pour la préservation de la biodiversité | Développer la labellisation des sites ENS en lien avec les acteurs du territoire | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | A4. Améliorer et partager l'acquisition de connaissances sur les patrimoines naturel, géologique et paysager | Etablir et mettre en œuvre une programmation pour l'acquisition des connaissances | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Créer un nouveau système d'information départemental sur les Espaces naturels sensibles en lien avec les systèmes | x | x | | | | | | | | | |
| | | Pérenniser les partenariats avec le réseau départemental et régional des observatoires faune flore habitats au bénéfice des ENS | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Valoriser les données morbihannaises à l'échelle du territoire et des sites ENS | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | A5. Concilier les différents usages présents sur les sites ENS avec la préservation des | Mieux caractériser les pressions et l'ensemble des usages exercés sur les ENS | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Elaborer une méthode pour encadrer les usages sur les sites ENS | x | x | | | | | | | | | |
| | | Responsabiliser les usagers des sites ENS aux bonnes pratiques | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | A6. Accueillir et sensibiliser les publics dans les ENS pour permettre la reconnexion à la nature | Définir et mettre en place une stratégie d'accueil des différents publics au sein des ENS | | | x | x | | | | | | | |
| | | Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication innovant | x | | | | | | | | | | |
| Renforcer les actions de sensibilisation sur les ENS | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |
| S'appuyer sur les sentiers de randonnée pour faire découvrir le patrimoine naturel | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |

| | Objectifs | Engagements | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---|
| Biodiversité | B1. Intégrer les enjeux relatifs à la protection de la biodiversité dans l'ensemble des politiques départementales | Gérer les propriétés départementales hors ENS en intégrant un volet écologique pour préserver la biodiversité à la biodiversité ordinaire | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |
| | | Assurer la prise en compte d'une gestion environnementale des propriétés départementales présentant du patrimoine historique | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |
| | | Anticiper la recherche de terrains pour constituer de nouvelles mesures compensatoires, renforcer la gestion et le suivi des mesures existantes | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Accompagner, conseiller et former les agents des services du département pour une meilleure prise en compte de la biodiversité notamment dans la gestion des espaces verts et des délaissés et bords de route | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | B2. Accompagner les territoires pour une meilleure gestion du patrimoine naturel en intégrant les enjeux du changement climatique | Poursuivre l'accompagnement des territoires dans leurs actions destinées à la préservation du patrimoine naturel | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | S'assurer que les conditions soient réunies pour que le patrimoine naturel contribue à la captation du carbone | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Poursuivre les partenariats avec les acteurs territoriaux de la biodiversité | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | B3. Impliquer le département dans la conservation du patrimoine naturel à enjeu national, européen et mondial | Participer et accompagner le déploiement des PNA et des mesures spécifiques aux espèces à fort enjeu patrimonial | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie des aires protégées par le réseau ENS | | x | x | | | | | | | | | |
| | | Poursuivre les contributions et l'accompagnement du réseau Natura 2000 | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Participer à la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | B4. Maintenir et développer les patrimoines naturels vernaculaires du Morbihan | Développer les actions départementales en faveur du bocage et de l'arbre | | | x | x | | | | | | | | |
| | | Participer à enrayer le déclin des pollinisateurs sauvages | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Participer à la conservation des prairies naturelles du Morbihan | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Développer les actions de préservation des amphibiens et de leurs habitats | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | S'engager dans la prise en compte de la biodiversité dans les sols | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | B5. Engager un plan d'actions départemental pour la préservation des forêts et des landes | Elaborer un plan départemental pour préserver les patrimoines forestiers et landicoles morbihannais | x | | | | | | | | | | | |
| | | Mettre en œuvre le plan départemental de la forêt et des landes | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Développer l'accompagnement des acteurs de la forêt privée et contribuer à sa structuration | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | B6. Préserver les milieux littoraux du Morbihan sur le continent et les îles | Développer l'implication du département pour la gestion des milieux naturels | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Observer et participer aux enjeux de gestion du trait de côte | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | Contribuer à l'élaboration des documents de planification environnementale sur le | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | B7. Accompagner la restauration écologique des milieux aquatiques | Poursuivre les politiques du grand cycle de l'eau en intégrant davantage les enjeux liés à la biodiversité | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Développer le lien entre acteurs de l'eau et de la biodiversité | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |
| B8. Dynamiser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable | Développer le programme EEDD pour les scolaires afin de les rendre acteurs de la | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |
| | Impliquer les citoyens dans les programmes de suivi et de recherche sur la | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |
| | Faire connaître les enjeux du patrimoine morbihannais aux acteurs économiques | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |

5.3 Tableau de suivi des indicateurs de la politique biodiversité et ENS

| Objectifs | Indicateurs annuels (sauf précisions) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A1. Poursuivre et renforcer la gestion des Espaces naturels sensibles du Morbihan en intégrant les enjeux du changement climatique | Montants annuels des travaux de gestion des sites ENS |
| | Surfaces ENS conventionnées et nombre de conventions de partenariats pour la gestion des sites ENS |
| | Nombre de sites ENS dotés d'un document de gestion |
| A2. Déployer une stratégie foncière pour une meilleure protection du patrimoine naturel morbihannais | Surface et nombre de zones de préemption ENS |
| | Surfaces acquises par le département au titre des ENS |
| | Nombre de nouveaux sites ENS créés |
| | Nombre de zones de préemptions ENS mis à disposition de structures partenaires (CEL, communes) |
| | <i>Indicateurs complémentaires restant à définir en lien avec la stratégie foncière</i> |
| A3. Développer la labellisation de nouveaux sites ENS pour la préservation de la biodiversité | Nombre et surfaces de sites ENS labellisés |
| A4. Améliorer et partager l'acquisition de connaissances sur les patrimoines naturel, géologique et paysager | Nombre de sites ENS bénéficiant d'inventaires (détails qualitatifs) |
| | Nombre de données annuelles produites par le département et intégrées aux réseaux régionaux |
| | Nombre de sites bénéficiant d'un suivi avec protocole annuel et régulier |
| | Présentation des principaux résultats et connaissances des ENS chaque année (indicateur qualitatif) |
| A5. Concilier les différents usages présents sur les sites ENS avec la préservation des écosystèmes | Nombre de conventions d'usages et d'Autorisations d'Occupation temporaire |
| | Nombre de sites ENS suivis et évalués en terme de fréquentation et/ou pression |
| | Nombre de sites ENS bénéficiant de règles d'usages spécifiques |
| A6. Accueillir et sensibiliser les publics dans les ENS pour permettre la reconnexion à la nature | Nombre de sites ENS ouverts au public |
| | Nombre d'animations et de personnes sensibilisées annuellement dans le cadre de Morbihan Grandeur nature |
| | Nombre de sites ENS traversées par un circuit de randonnée inscrit au PDIPR |
| | <i>Indicateurs complémentaires restant à définir en lien avec le plan de communication</i> |

| Objectifs | Indicateurs annuels (sauf précisions) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| B1. Intégrer les enjeux relatifs à la protection de la biodiversité dans l'ensemble des politiques départementales | Surfaces départementales hors ENS proposant une gestion favorable à la biodiversité |
| | Surface de sites locaux transférés aux communes pour une prise en compte de la biodiversité locale |
| | Nombre de sites ENS présentant un patrimoine historique / culturel identifié |
| | Nombre de sites et des surfaces en mesures compensatoires gérées et suivi au titre de la biodiversité |
| B2. Accompagner les territoires pour une meilleure gestion du patrimoine naturel en intégrant les enjeux du changement climatique | Nombre d'agents sensibilisés aux enjeux biodiversité (détails nombre de formation) |
| | Nombre de structures / collectivités accompagnés dans un projet Biodiversité et montant d'aides apportées |
| B3. Impliquer le département dans la conservation du patrimoine naturel à enjeu national, européen et mondial | Estimation des capacités de captage de carbone par les propriétés départementales et au regard de leur état de conservation |
| | Nombre de Plans Nationaux d'Actions accompagnés ou mis en œuvre (partiellement) sur les |
| | Nombre de sites ENS bénéficiant de Contrats Natura 2000 |
| B4. Maintenir et développer les patrimoines naturels vernaculaires du Morbihan | Ssurfaces en ENS intégrant la stratégie des aires protégées |
| | Linéaire bocager en Morbihan |
| | Montant d'aides attribués pour la reconstitution du bocage par le Morbihan |
| | Suivi et évolution des pollinisateurs sur les Espaces naturels sensibles |
| B5. Engager un plan d'actions départemental pour la préservation des forêts et des landes | Suivi des habitats prairies sur les Espaces naturels sensibles |
| | Surfaces départementales de forêts et de landes et évaluation de leur état de conservation |
| B6. Préserver les milieux littoraux du Morbihan sur le continent et les îles | Indicateurs complémentaires restant à définir en lien avec le plan d'actions départemental Forêts et |
| | Surface et du nombre de sites accompagnés auprès du Conservatoire du littoral (ENS |
| B7. Accompagner la restauration écologique des milieux aquatiques | Nombre de personnes annuellement sensibilisée aux enjeux de gestion du trait de côte en lien avec l'Observatoire Citoyen du Littoral Morbihannais (OCLM) |
| | Nombre de dossiers de restauration des milieux aquatiques intégrant des données liées aux espèces menacées |
| B8. Dynamiser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable | Nombre d'animations biodiversité réalisé au sein du réseau des techniciens rivières |
| | Nombre d'animations et de collégiens ayant bénéficiés du programme EEDD collège pour les sensibiliser à la biodiversité |
| | Nombre de sites ENS accueillant une aire éducative scolaire (AME, ATE ou Ecole du dehors) |
| | Nombre d'observatoires de sciences participatives accompagnés par le Département en lien avec les acteurs de l'EEDD |

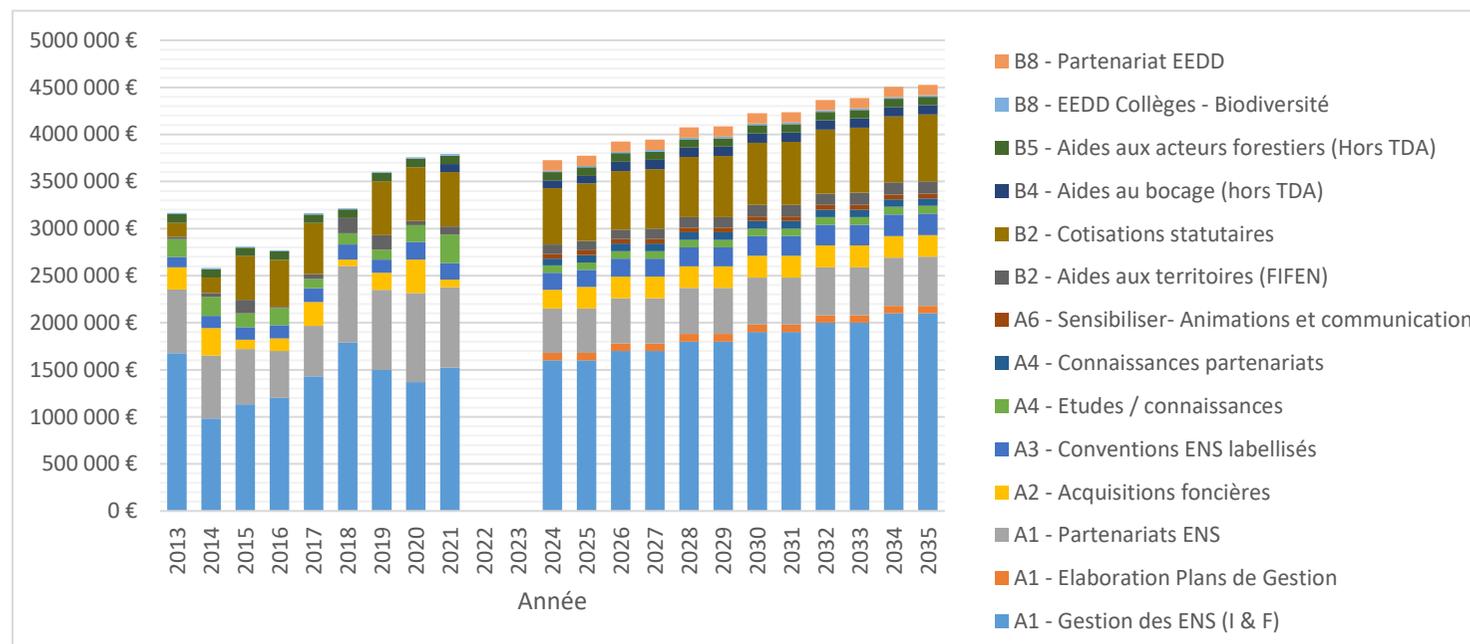
Les indicateurs de mise en œuvre de cette politique seront reliés à l'évolution des connaissances naturalistes sur les ENS et à l'évaluation de conservation des milieux et des espèces. Cette évaluation fera l'objet d'une stratégie de la connaissance prévue dans l'objectif A4.

5.4 Estimation financière de la mise en œuvre de la politique ENS et biodiversité

La politique ENS et biodiversité est financée par la part départementale de la taxe d'aménagement. Cette taxe finance également la politique randonnée et la participation départementale au CAUE du Morbihan. Une augmentation du taux de la taxe a été votée en 2022 et est applicable depuis le 1er janvier 2023 : (évolution de 1,1 à 1,5%).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma et en réalisant un parallèle avec la mise en œuvre du schéma des ENS 2013-2023, une évaluation des besoins budgétaires pour satisfaire les objectifs et respecter les engagements est ici proposée. Cette évaluation tient compte :

- De l'augmentation des surfaces acquises et gérées par les ENS, mais également du risque d'augmentation des coûts de gestion des milieux naturels affectés par le changement climatique. Les événements extrêmes : incendies, tempêtes, submersions créent des besoins de remise en état et de sécurisation des sites ENS plus nombreux et plus importants.
- Des propositions d'augmentation d'accompagnement des territoires mais aussi de l'augmentation des cotisations statutaires du département auprès des syndicats mixtes auxquels il adhère (en partie lié aux augmentations de population dans les périmètres de ces collectivités).
- Au développement des actions de sensibilisation et de communication proposées.



A noter qu'entre 2013 et 2022, les études /connaissances incluent également les montants des études réalisées pour les projets d'aménagement au titre de la politique randonnée, ainsi que les montants liés aux acquisitions foncières. Ainsi la baisse constatée entre le bilan d'activités 2022 et la projection 2024 est lié au retrait de ces dépenses sur les rubriques A2 et A4.

Par ailleurs, pendant la période du schéma des ENS 2013-2022, les partenariats sont tous intégrés dans la partie A1 en gris sur le schéma alors qu'ils sont éclatés entre les objectifs A1, A4 et B8 pour l'estimation financière de la politique à venir.

Bilan financier du schéma ENS 2013-2022 et estimation financière pour la période budgétaire 2024-2035

document réalisé avant compte d'activités 2023

Annexe

| Nom du site | COMMUNE | Surface du périmètre d'intervention en ha | surfaces acquises par le département en % | Note d'intérêt écologique / 100 | Valeur écologique | Note liée aux menaces /100 | Etat des menaces | Etat des lieux de la mise en œuvre des actions sur les ENS | | | |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | | | | 1. Connaître (diagnostics écologiques débutés) | 2. Protection - Acquisition débutée | 3. Gestion (mise en place d'un document de gestion) | 4. Valorisation (ouverture au public) |
| Marais de Suscinio | SARZEAU | 479 | 18 | 93 | Haute valeur écologique | 18 | MAJEURE | X | X | X | X |
| Étang et Marais de la Villeneuve | LE HÉZO-SAINT-ARMEL | 64 | 65 | 90 | Haute valeur écologique | 9 | MINEURE | X | X | X | X |
| Forêt des rives du Scorff et du Scave | QUÉVEN-GESTEL-PONT-SCORFF-CLÉGUER | 529 | 29 | 90 | Haute valeur écologique | 11 | MOYENNE | | X | X | X |
| Lannédec - Fort Bloqué | GUIDEL-PLOEMEUR | 384 | 38 | 90 | Haute valeur écologique | 18 | MAJEURE | X | X | X | X |
| Massif dunaire d'Erdeven | ERDEVEN | 618 | 64 | 90 | Haute valeur écologique | 19 | MAJEURE | X | X | X | X |
| Réserve Nationale de Séné (Propriétés départementales) | SÉNÉ | 311 | 13 | 90 | Haute valeur écologique | 12 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Toulvern | BADEN | 186 | 3 | 90 | Haute valeur écologique | 15 | MAJEURE | X | X | X | X |
| Marais du Petit et du Grand Loc'h | GUIDEL | 239 | 38 | 88 | Haute valeur écologique | 18 | MAJEURE | X | X | X | X |
| Marais du Branzais et de Men Armor | PÉNESTIN | 166 | 26 | 88 | Haute valeur écologique | 16 | MAJEURE | X | X | X | X |
| Bordelann-Kerlédan | BANGOR | 106 | 34 | 85 | Haute valeur écologique | 11 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Landes et étang du Crannic | BREC'H-LANDAUL-LOCOAL-MENDON | 254 | 0 | 85 | Haute valeur écologique | 12 | MOYENNE | X | | | |
| Pointe du Talut - Belle-île | BANGOR | 61 | 34 | 85 | Haute valeur écologique | 11 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Herlin Baluden | BANGOR | 85 | 42 | 83 | Haute valeur écologique | 12 | MOYENNE | X | X | X | X |
| La Corrodais - Marais du Roho | BÉGANNE-NIVILLAC-RIEUX-SAINT-DOLAY-ALLAIRE-THÉHILLAC | 306 | 15 | 82 | Haute valeur écologique | 10 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Marais de Lasné | SAINT-ARMEL | 47 | 67 | 75 | Intérêt écologique fort | 7 | MINEURE | X | X | X | X |
| Marais du Duer | SARZEAU | 38 | 70 | 75 | Intérêt écologique fort | 17 | MAJEURE | X | X | X | X |
| Port Coton-Vazen | BANGOR | 167 | 38 | 75 | Intérêt écologique fort | 11 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Kerdonis | LOCMARIA | 69 | 23 | 73 | Intérêt écologique fort | 11 | MOYENNE | X | X | X | x |
| Port Kérel-Grand Village | BANGOR | 69 | 11 | 73 | Intérêt écologique fort | 11 | MOYENNE | X | X | X | X |

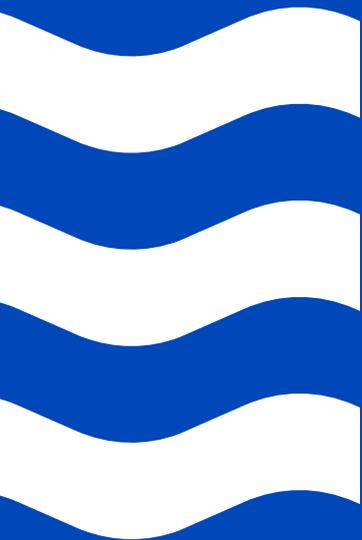
| Nom du site | COMMUNE | Surface du périmètre d'intervention en ha | surfaces acquises par le département en % | Note d'intérêt écologique / 100 | Valeur écologique | Note liée aux menaces /100 | Etat des menaces | Etat des lieux de la mise en œuvre des actions sur les ENS | | | |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | | | | 1. Connaître (diagnostics écologiques débutés) | 2. Protection - Acquisition débutée | 3. Gestion (mise en place d'un document de gestion) | 4. Valorisation (ouverture au public) |
| Marais de Kervillen | LA TRINITE-SUR-MER | 25 | 100 | 72 | Intérêt écologique fort | 18 | MAJEURE | X | X | | X |
| Forêt d'Er Varquez | ERDEVEN | 130 | 50 | 70 | Intérêt écologique fort | 14 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Marais de Ludré | SARZEAU-SAINT-ARMEL | 106 | 1 | 70 | Intérêt écologique fort | 12 | MOYENNE | | X | | |
| Pointe de Kerzo-Port Maria | LOCMARIA | 116 | 21 | 70 | Intérêt écologique fort | 11 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Pointe du Skeul - Port Loscar | LOCMARIA | 113 | 65 | 70 | Intérêt écologique fort | 9 | MINEURE | X | X | X | X |
| Presqu'île de Port-Anna | SÉNÉ | 110 | 4 | 70 | Intérêt écologique fort | 14 | MOYENNE | | X | | |
| Marais du Plessis et de la Goden | LANESTER | 51 | 100 | 67 | Intérêt écologique fort | 11 | MOYENNE | X | X | | X |
| Forêt de Branguily | GUELTAS | 405 | 2 | 66 | Intérêt écologique fort | 9 | MINEURE | X | X | X | X |
| Les Grands Sables | LOCMARIA | 110 | 9 | 66 | Intérêt écologique fort | 15 | MAJEURE | X | X | X | X |
| Landes de Bignac | BELZ | 100 | 13 | 64 | Intérêt écologique fort | 12 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Landes de Monteneuf | MONTENEUF | 227 | 3 | 64 | Intérêt écologique fort | 9 | MINEURE | X | X | X | X |
| Landes et tourbières de la calotte Saint-Joseph | LANGONNET | 530 | 1 | 63 | Intérêt écologique fort | 10 | MOYENNE | X | X | x | |
| Bois et Landes de Berringue et Nestadio | PLOUHINEC-SAINTE-HELENE | 297 | 24 | 61 | Intérêt écologique fort | 18 | MAJEURE | | X | X | X |
| Bois et landes de Plouhinec et Merlevenez | MERLEVEZ-PLOUHINEC | 646 | 16 | 61 | Intérêt écologique fort | 17 | MAJEURE | | X | X | X |
| Dunes de Kerver | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS | 25 | 100 | 57 | Intérêt écologique fort | 15 | MAJEURE | X | X | | X |
| Les landes du Listoir | LANDEVANT | 85 | 71 | 55 | Intérêt écologique fort | 12 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Versants de l'Oust-Mortier de Glénac | SAINT-VINCENT-SUR-OUST | 494 | 10 | 54 | Intérêt écologique fort | 11 | MOYENNE | X | X | | X |
| Grées de Pluherlin à Saint-Jacut-les-Pins | PLUHERLIN-MALANSAC-SAINT-JACUT-LES-PINS | 299 | 9 | 53 | Intérêt écologique fort | 9 | MINEURE | X | X | | X |
| Landes du Téno | PLUNERET | 35 | 69 | 53 | Intérêt écologique fort | 12 | MOYENNE | X | X | x | X |
| Etang de Pomper | BADEN | 43 | 4 | 50 | Intérêt écologique fort | 14 | MOYENNE | | X | | |
| Etang de Rodes et Mané er Houët | MERLEVEZ-NOSTANG | 73 | 1 | 50 | Intérêt écologique fort | 10 | MOYENNE | X | X | | |
| Île de Boëde | SÉNÉ | 43 | 75 | 50 | Intérêt écologique fort | 11 | MOYENNE | X | X | x | X |
| Landes du Folive et du Léty | SAINTE-HELENE | 174 | 17 | 50 | Intérêt écologique fort | 10 | MOYENNE | | X | x | X |

| Nom du site | COMMUNE | Surface du périmètre d'intervention en ha | surfaces acquises par le département en % | Note d'intérêt écologique / 100 | Valeur écologique | Note liée aux menaces /100 | Etat des menaces | Etat des lieux de la mise en œuvre des actions sur les ENS | | | |
|-----------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | | | | 1. Connaître (diagnostics écologiques débutés) | 2. Protection - Acquisition débutée | 3. Gestion (mise en place d'un document de gestion) | 4. Valorisation (ouverture au public) |
| Landes de Kermagaro | NÉANT-SUR-YVEL | 248 | 0 | 49 | Valeur écologique moyenne | 10 | MOYENNE | x | | | |
| Zone humide des Prières et les Granges | BILLIERS | 73 | 1 | 49 | Valeur écologique moyenne | 14 | MOYENNE | X | X | x | X |
| Bois de Trémelin | INZINZAC-LOCHRIST | 959 | 19 | 48 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Landes et Marais de Kercadoret | LOCMARIAQUER | 24 | 0 | 48 | Valeur écologique moyenne | 17 | MAJEURE | | | | |
| Les rives du Loc'h | AURAY | 122 | 13 | 48 | Valeur écologique moyenne | 13 | MOYENNE | X | X | X | X |
| L'Apothicaierie (département) | SAUZON | 33 | 18 | 47 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Le Petit Mont et Dunes de Kerjouanno | ARZON | 34 | 100 | 47 | Valeur écologique moyenne | 16 | MAJEURE | X | X | X | X |
| Les Baux de Caulnes | LOYAT | 64 | 50 | 47 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | X | X | x | X |
| Pointe du Talud - Ploemeur | PLOEMEUR | 29 | 6 | 47 | Valeur écologique moyenne | 12 | MOYENNE | | X | | X |
| Bois et Landes de Rémoulin - La Gouarde | NOSTANG | 40 | 39 | 46 | Valeur écologique moyenne | 8 | MINEURE | | X | X | X |
| Bois et Landes du Cosquer | NOSTANG | 63 | 29 | 46 | Valeur écologique moyenne | 8 | MINEURE | | X | X | X |
| Dune du Pouldu | GUIDEL | 22 | 59 | 46 | Valeur écologique moyenne | 16 | MAJEURE | X | X | | X |
| Forêt de Quénécan | SAINT-AIGNAN | 739 | 40 | 46 | Valeur écologique moyenne | 9 | MINEURE | X | X | X | X |
| Les bois de la Vallée du Sal | PLOUGOUMELEN | 102 | 64 | 46 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | X | X | x | X |
| Rive de la Laïta | GUIDEL | 141 | 46 | 46 | Valeur écologique moyenne | 12 | MOYENNE | X | X | x | X |
| Marais et Landes de Brahen | PLOEMEL- ERDEVEN-CARNAC | 122 | 10 | 45 | Valeur écologique moyenne | 14 | MOYENNE | x | x | | |
| Bois et rives du Blavet | LANESTER-HENNEBONT | 209 | 39 | 41 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | | X | X | X |
| Vallée de l'Ellé-Bois de Sainte-Barbe | LE FAOUËT-PRIZIAC | 144 | 25 | 41 | Valeur écologique moyenne | 8 | MINEURE | X | X | X | X |
| Bois de Loperhet | PLOUGOUMELEN | 139 | 70 | 38 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | X | X | X | X |

| Nom du site | COMMUNE | Surface du périmètre d'intervention en ha | surfaces acquises par le département en % | Note d'intérêt écologique / 100 | Valeur écologique | Note liée aux menaces /100 | Etat des menaces | Etat des lieux de la mise en œuvre des actions sur les ENS | | | |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | | | | 1. Connaître (diagnostics écologiques débutés) | 2. Protection - Acquisition débutée | 3. Gestion (mise en place d'un document de gestion) | 4. Valorisation (ouverture au public) |
| Bois du Moustoir et du Manio | CARNAC | 145 | 35 | 38 | Valeur écologique moyenne | 14 | MOYENNE | X | X | | X |
| Landes du Gravellic | ARRADON | 18 | 11 | 38 | Valeur écologique moyenne | 15 | MAJEURE | X | X | | X |
| Landes et Marais de Kerlevarec | LOCMARIAQUER | 34 | 25 | 38 | Valeur écologique moyenne | 13 | MOYENNE | | X | | |
| Pen Castel | ARZON | 68 | 3 | 38 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | | X | | |
| Ria de Sauzon | SAUZON | 42 | 58 | 37 | Valeur écologique moyenne | 10 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Forêt et prairies de Coët-Er-Lann | ERDEVEN | 163 | 67 | 36 | Valeur écologique moyenne | 13 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Île Tascon | SAINT-ARMEL | 45 | 0 | 36 | Valeur écologique moyenne | 9 | MINEURE | | | | |
| Landes et bois du jardin aux Moines | NÉANT-SUR-YVEL | 133 | 4 | 36 | Valeur écologique moyenne | 6 | MINEURE | | X | | X |
| Kermotten Vihan | LE SAINT | 85 | 39 | 36 | Valeur écologique moyenne | 8 | MINEURE | X | X | | |
| Lande de Minez Cluon | GOURIN | 54 | 0 | 36 | Valeur écologique moyenne | 7 | MINEURE | X | | | X |
| Landes du Rohu | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS | 26 | 22 | 36 | Valeur écologique moyenne | 15 | MAJEURE | X | X | X | |
| Lann Poul Bili | BELZ | 113 | 0 | 36 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | x | | | |
| Étang de Pen Mur | MUZILLAC | 91 | 99 | 35 | Valeur écologique moyenne | 10 | MOYENNE | X | X | | X |
| Presqu'île de la Villeneuve | SÉNÉ | 27 | 56 | 34 | Valeur écologique moyenne | 12 | MOYENNE | | X | X | X |
| Étang de Kernevny | SAINT-DOLAY | 18 | 100 | 33 | Valeur écologique moyenne | 10 | MOYENNE | X | X | | X |
| Lande de la Hye | VAL D'OUST | 74 | 56 | 33 | Valeur écologique moyenne | 7 | MINEURE | X | X | X | X |
| Lann Cosquer | PLOUHARNEL | 61 | 1 | 33 | Valeur écologique moyenne | 13 | MOYENNE | X | X | | |
| Prairies du Motenno | SARZEAU-SAINT-ARMEL | 31 | 20 | 33 | Valeur écologique moyenne | 8 | MINEURE | X | X | | |
| Roc'h et Petit Messulec | MALGUÉNAC | 39 | 0 | 33 | Valeur écologique moyenne | 5 | MINEURE | X | | | |

| Nom du site | COMMUNE | Surface du périmètre d'intervention en ha | surfaces acquise par le département en % | Note d'intérêt écologique / 100 | Valeur écologique | Note liée aux menaces /100 | Etat des menaces | Etat des lieux de la mise en œuvre des actions sur les ENS | | | |
|----------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | | | | 1. Connaître (diagnostics écologiques débutés) | 2. Protection - Acquisition débutée | 3. Gestion (mise en place d'un document de gestion) | 4. Valorisation (ouverture au public) |
| La Saline | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS | 24 | 100 | 31 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | X | X | X | |
| Le Net | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS | 37 | 15 | 28 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | | X | | |
| Île d'Arz | ÎLE-D'ARZ | 46 | 4 | 26 | Valeur écologique moyenne | 13 | MOYENNE | | X | | X |
| Lande de Bubry | BUBRY | 49 | 0 | 26 | Valeur écologique moyenne | 8 | MINEURE | X | | | |
| Landes du Crano | PLUMÉLIAU-BIEUZY | 112 | 43 | 26 | Valeur écologique moyenne | 10 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Les Prairies de la Pierre Jaune | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS | 27 | 12 | 26 | Valeur écologique moyenne | 15 | MAJEURE | X | X | X | X |
| Vallon du reclus | AURAY | 26 | 65 | 26 | Valeur écologique moyenne | 13 | MOYENNE | X | X | X | X |
| Le commun Brunel | MARZAN | 71 | 27 | 23 | Valeur écologique moyenne | 10 | MOYENNE | | X | X | X |
| Le Pont suspendu | MARZAN | 5 | 100 | 23 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | X | X | | |
| Dune de Landrezac | DAMGAN | 7 | 100 | 21 | Valeur écologique moyenne | 15 | MAJEURE | X | X | | X |
| Bois de Kergouret | CARNAC | 23 | 81 | 20 | Valeur écologique moyenne | 18 | MAJEURE | | X | X | X |
| Bois et Landes de Pont-Ninez | PLOEMEL - CARNAC | 136 | 0 | 20 | Valeur écologique moyenne | 13 | MOYENNE | X | | | |
| Île de Boëdic | SÉNÉ | 9 | 37 | 20 | Valeur écologique moyenne | 6 | MINEURE | | X | | |
| Pointe de la Garenne | LE HÉZO | 13 | 22 | 18 | Valeur écologique moyenne | 9 | MINEURE | | X | | X |
| Prairie des Lots | LE GUERNO | 3 | 100 | 18 | Valeur écologique moyenne | 7 | MINEURE | X | X | X | X |
| Rives de la Bonne Chère et de la Sarre | GUERN | 42 | 10 | 16 | Valeur écologique moyenne | 8 | MINEURE | X | X | | |
| Verger de Saint-Dégan | BREC'H | 23 | 26 | 16 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | X | X | | X |
| Saint-Symphorien | NOSTANG | 17 | 34 | 13 | Valeur écologique moyenne | 7 | MINEURE | X | X | X | X |
| Îles Logoden | ARRADON | 2 | 23 | 11 | Valeur écologique moyenne | 10 | MOYENNE | X | X | | X |

| Nom du site | COMMUNE | Surface du périmètre d'intervention en ha | surfaces acquise par le département en % | Note d'intérêt écologique / 100 | Valeur écologique | Note liée aux menaces /100 | Etat des menaces | Etat des lieux de la mise en œuvre des actions sur les ENS | | | |
|------------------|---------|-------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | | | | 1. Connaitre (diagnostics écologiques débutés) | 2. Protection - Acquisition débutée | 3. Gestion (mise en place d'un document de gestion) | 4. Valorisation (ouverture au public) |
| Beaumont | TAUPONT | 18 | 62 | 10 | Valeur écologique moyenne | 9 | MINEURE | X | X | X | X |
| Bois de Ronquédo | QUÉVEN | 19 | 100 | 10 | Valeur écologique moyenne | 8 | MINEURE | | X | X | X |
| Bois de Kério | CAUDAN | 7 | 100 | 10 | Valeur écologique moyenne | 9 | MINEURE | | X | X | X |
| Kernours | LE BONO | 3 | 100 | 10 | Valeur écologique moyenne | 11 | MOYENNE | | X | | X |



Hôtel du département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00

morbihan.fr     

